



TCHAD

Mai 2015

PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR INOBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS

Dans le contexte de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de dérogations pour inobservation de critères de réalisation, ainsi que de la demande de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès aux ressources, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** rédigé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 27 avril 2015, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 10 mars 2015 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution économique et les politiques qui sous-tendent l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 avril 2015.
- Un **supplément des services** du FMI en date du 24 avril 2015, qui fait le point de l'évolution économique récente.
- Un **communiqué de presse** qui inclut une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Document relatif à l'initiative PPTE

Note consultative conjointe sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington**



TCHAD

10 avril 2015

PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION ET AUGMENTATION DE L'ACCÈS

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte: Depuis la seconde moitié de 2014, le Tchad doit faire face à un important choc exogène en raison de la baisse soudaine et brutale des prix du pétrole. Son impact est exacerbé par les conflits de sécurité régionale et les entrées de réfugiés et de «retournés» qui leur sont associées. Le pétrole est encore la principale source d'exportations et de recettes budgétaires et le choc pétrolier a donc compliqué les perspectives économiques pour 2015 et à moyen terme; il s'est traduit par des besoins de balance des paiements et un manque à percevoir budgétaire important et par un ralentissement de la croissance du PIB hors pétrole.

Programme: Le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) le 1^{er} août 2014, avec un accès de 120 pour cent de la quote-part (79,92 millions de DTS). En dépit de circonstances difficiles, la performance dans le cadre du programme appuyé par la FEC a été dans l'ensemble satisfaisante en 2014 : quatre des six critères de réalisation quantitatifs avaient été observés à la fin de décembre et la mise en œuvre du programme de réformes structurelles a été soutenue. Les autorités ont pris des mesures décisives pour remédier aux importants manques à gagner budgétaires et pour combler le déficit de financement extérieur, notamment moyennant un ajustement budgétaire significatif en 2015 et au-delà. Pour compléter ces efforts, les autorités ont demandé une augmentation de l'accès dans le cadre de l'accord actuel pour un montant équivalant à 40 pour cent de la quote-part (26,64 millions de DTS), échelonné de la première à la quatrième revue.

Avis des services du FMI : Les services du FMI appuient l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, la dérogation pour non-observation de deux critères de réalisation, la modification des critères de réalisation et la demande par les autorités d'une augmentation de l'accès au titre de l'accord FEC qui seront essentielles pour catalyser le soutien des donateurs dont a besoin le Tchad pour satisfaire ses besoins de longue date de balance des paiements. L'achèvement de la revue débouchera sur le décaissement d'un montant équivalant à 19,97 millions de DTS (qui inclut la part de l'augmentation).

Approuvé par
David Robinson et
Mark Flanagan

Les discussions se sont déroulées à N'Djamena (25 février-11 mars). L'équipe des services du FMI était composée de MM. Villafuerte (Chef de mission), Kwalingana, Léost, Nachega (Représentant résident) (tous du Département Afrique), de Mme Gieck (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et de M. Topeur (économiste local). M. Diallo (Administrateur suppléant) et M. Nguema Affane (Conseiller auprès de l'administrateur) ont participé à ces discussions. Des représentants de la Banque mondiale, de la BAfD, de l'Union européenne et des partenaires bilatéraux ont aussi participé à certaines réunions. L'équipe a rencontré M. Kalzeubé Pahimi Deubet (Premier Ministre ; M. Bedoumra Kordje (Ministre des finances et du budget) ; Mme Mariam Mahamat Nour (Ministre du plan et de la coopération internationale) ; M. Djerasse Le Bemadjiel (Ministre de l'énergie et du pétrole) ; M. Gata Ngoulou (Ministre de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du logement) ; M. Mahamat Allamine Bourma Treye (Directeur national de la Banque des États d'Afrique centrale pour le Tchad) ; d'autres hauts représentants des administrations publiques et des représentants du secteur privé.

TABLES DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| CONTEXTE | 4 |
| EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE | 5 |
| PERFORMANCE DU PROGRAMME EN 2014 | 8 |
| ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS POUR 2015 ET LE RESTE DU PROGRAMME | 10 |
| A. Cadre macroéconomique à moyen terme | 10 |
| B. Politique budgétaire pour 2015 | 11 |
| C. Trajectoire budgétaire à moyen terme | 15 |
| D. Programme de réformes structurelles | 15 |
| MODALITÉS DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES | 17 |
| POINT D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE | 18 |
| ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI | 19 |

GRAPHIQUE

| | |
|---------------------------------------|---|
| 1. Evolution économique récente _____ | 7 |
|---------------------------------------|---|

TABLEAUX

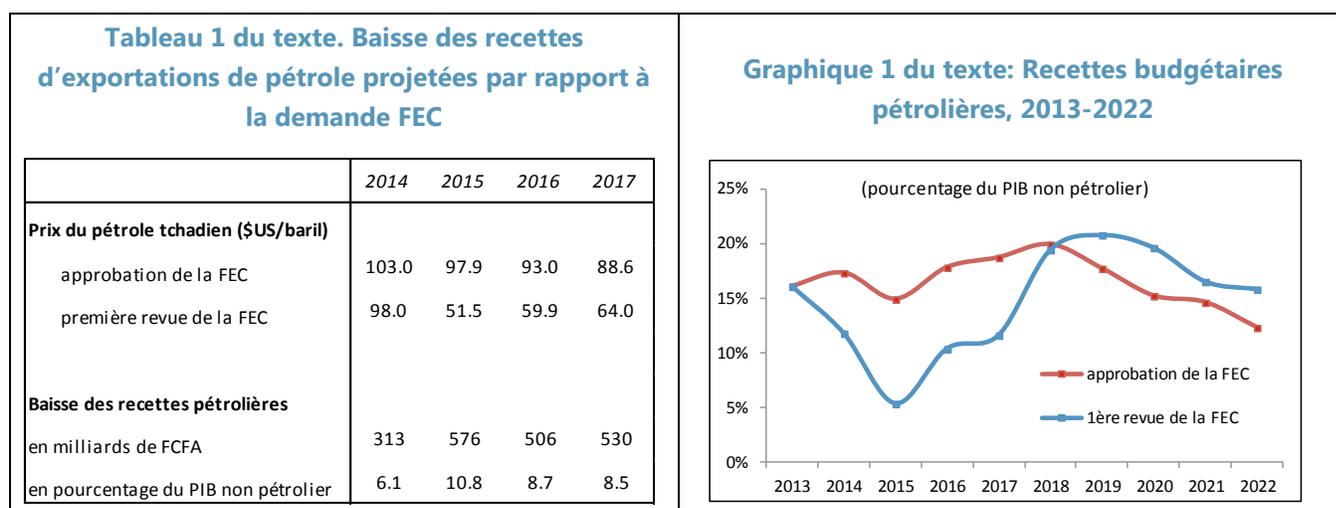
| | |
|---|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–19 _____ | 22 |
| 2. PIB réel par secteur , 2012–19 _____ | 23 |
| 3. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–19 _____ | 24 |
| 4. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–19 _____ | 25 |
| 5. Balance des paiements, 2012–19 _____ | 26 |
| 6. Situation monétaire, 2012–17 _____ | 27 |
| 7. Indicateurs de solidité financière, 2008–14* _____ | 28 |
| 8. Critères de Réalisation (CR) et Objectifs Intermédiaires (OI) du programme FEC en 2014 _____ | 29 |
| 9. Repères structurels du programme FEC en 2014 _____ | 30 |
| 10a. Calendrier de décaissement original au titre de l'accord FEC, 2014-17 _____ | 31 |
| 10b. Proposed new Schedule of Disbursement Under the ECF Arrangement, 2014-17 _____ | 31 |
| 11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25 _____ | 32 |

APPENDICES

| | |
|--|----|
| I. Lettre d' intention _____ | 33 |
| I. Memorandum Des Politiques Economiques et Financieres pour 2015–17 _____ | 36 |
| II. Protocole d'Accord Technique _____ | 50 |

CONTEXTE

1. La chute soudaine et brutale des prix du pétrole depuis la seconde moitié de 2014 a porté un coup majeur à l'économie tchadienne et créé d'importants besoins de balance des paiements en 2015 et 2016. Le brut tchadien a terminé 2014 à un prix s'établissant aux environs de 45 dollars le baril, au lieu de 100 dollars le baril au début d'août 2014 (au moment de l'approbation du programme appuyé par la FEC). Qui plus est, les hypothèses les plus récentes des Perspectives de l'économie mondiale (mars 2015) avancent que les cours internationaux du pétrole seraient inférieurs de 50 pour cent en 2015 et d'environ 30 pour cent en 2016-17 par rapport aux précédentes hypothèses. Il en résulte une réduction significative des recettes d'exportation pétrolière au cours de la période du programme (Tableau du texte 1), même si d'après les projections, elles devraient retrouver leur niveau initial au cours des années suivantes (Graphique du texte 1).



Sources: Autorités du pays et projections des services du FMI.

2. L'aggravation des risques de sécurité dans la région a causé une crise humanitaire majeure au Tchad. Il existe au minimum 600 000 réfugiés et «retournés», venant principalement du Soudan et de la République Centrafricaine, mais de nouveaux réfugiés se sont ajoutés qui fuient les attaques de *Boko Haram* — au moins 20 000 personnes sont arrivées du Nigéria au cours des deux premiers mois de 2015, selon l'UNHCR (le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Dans ce contexte, le Tchad a annoncé à la mi-janvier qu'il est soutenu activement le Cameroun et le Nigéria dans leur lutte contre *Boko Haram* moyennant le déploiement d'un contingent de troupes, ce qui a accru les coûts de la sécurité de 50 milliards de FCFA. Cette intervention est appuyée par l'Union africaine qui a recherché une résolution du Conseil de sécurité lui donnant un mandat des Nations Unies.

3. Des incertitudes entourent le calendrier électoral. Les élections parlementaires, prévues à l'origine pour 2015, ont été reportées en raison des retards de la finalisation du recensement

biométrique à une date qui reste à fixer en 2016, qui est aussi l'année prévue pour les élections présidentielles.

4. Malgré les récentes améliorations dans la gestion économique, le Tchad continue d'être en mauvaise position sur les indicateurs sociaux et institutionnels. Comme déjà mentionné, quelques progrès ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté depuis 2003¹, lorsque le Tchad est devenu producteur de pétrole, mais le taux de réduction de la pauvreté a été dépassé par le taux de croissance démographique; le nombre de pauvres est passé de 4,1 millions en 2003 à 4,7 millions en 2011. Le pays se classe à la 184^{ème} place sur 187 pays sur l'Indice de développement humain de 2014 des Nations Unies et l'espérance de vie à la naissance est de 51 ans, comparé à 57 ans en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. Selon Transparency International, le Tchad a réalisé des progrès pour réduire la perception de la corruption en 2014, mais reste à la 154^{ème} place sur 175 pays classés. Il est important de noter que le Tchad a reçu le statut de pays conforme à l'ITIE en octobre 2014.

5. Le 1^{er} août 2014, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC pour le Tchad pour un montant équivalant à 120 pour cent de sa quote-part². Cet accord appuie le programme économique à moyen terme du gouvernement et est destiné à renforcer la croissance économique et à la rendre plus inclusive, tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire. Cette dernière dépend d'une baisse régulière du déficit primaire hors pétrole dans le contexte d'un doublement des volumes d'exportation pétrolière et d'une diminution progressive des cours internationaux du pétrole. Le programme de réformes structurelles du gouvernement est axé sur le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) et sur l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires.

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

6. En 2014, la performance macroéconomique a été positive, bien qu'inférieure aux projections :

- Le PIB total a progressé d'environ 7 pour cent, au lieu des 9,6 pour cent prévus dans le programme. Le PIB non pétrolier a grimpé de 7,1 pour cent, ce qui est légèrement supérieur aux attentes, sous l'effet des meilleurs résultats de l'agriculture. Cependant, l'expansion projetée de la production pétrolière a été très décevante en raison de la suspension temporaire des licences d'exploration et d'exportation³ de la China National Petroleum Corporation (CNPC) de même que de retards dans le plan de production d'un nouvel acteur du secteur (Glencore).

¹ La Banque mondiale estime que le pourcentage de pauvres est passé de 55 pour cent en 2003 à 47 pour cent en 2011.

² EBS/14/96.

³ En mars 2014, le Tchad a imposé une amende de 1,2 milliard de dollars à la CNPC pour violation des normes environnementales. Les licences de la CNPC ont été suspendues en août. Un règlement a été signé à la fin d'octobre

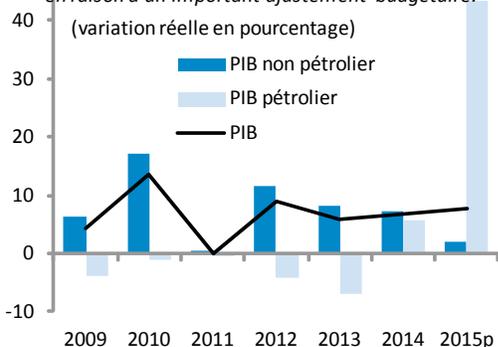
(continued)

- La monnaie au sens large et le crédit bancaire au secteur privé se sont nettement développés en 2014 (de 26,5 et 37,8 pour cent respectivement) dans le contexte d'une forte demande des entrepreneurs qui travaillent à la préparation du sommet de l'Union africaine. Malgré cette expansion monétaire, l'inflation est restée minimale — 1,7 pour cent en moyenne annuelle et 3,7 pour cent en glissement annuel — mais sa volatilité s'est accrue sous l'effet de la fermeture temporaire de la frontière avec le Nigéria (en raison des préoccupations liées à Ebola et Boko Haram) et des troubles dans le port moyen de Douala.
- L'orientation de la politique budgétaire a continué à se resserrer en 2014 alors que le déficit primaire hors pétrole chutait à 16,3 pour cent du PIB non pétrolier, mais que le déficit budgétaire global se creusait à 5,9 pour cent du PIB non pétrolier dans le contexte de recettes pétrolières inférieures aux projections en raison de retards dans les plans de production, de la baisse des cours du pétrole au cours de la seconde moitié de l'année et de coûts d'exploitation accrus par le consortium ESSO pour maintenir son niveau de production. En revanche, la performance des recettes non pétrolières a légèrement dépassé les attentes, principalement en raison des efforts soutenus de recouvrement et d'une reprise de l'activité économique non pétrolière.
- Le déficit extérieur courant devrait, d'après les projections, atteindre 8,7 pour cent du PIB en 2014, ce qui est supérieur aux attentes en raison du ralentissement de la performance des exportations de pétrole. Les réserves internationales ont chuté de 100 millions de dollars en 2014, alors que les dépôts de l'État étaient utilisés pour satisfaire les besoins financiers. À 1,08 milliard de dollars à la fin de l'année, les réserves couvraient à peine plus de deux mois d'importations de biens et de services.

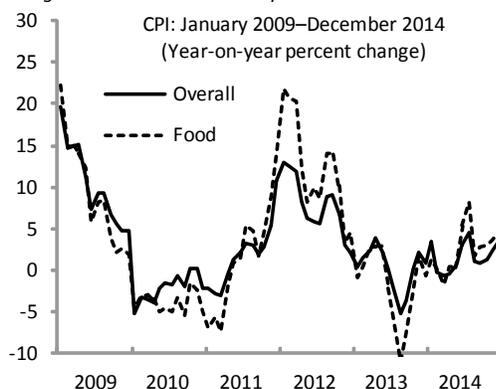
qui prévoyait un paiement de 400 millions de dollars par la CNPC, la réactivation des licences et la conversion de la modalité contractuelle dans les nouveaux gisements à des «contrats de partage de la production».

Graphique 1. Tchad: Evolution économique récente

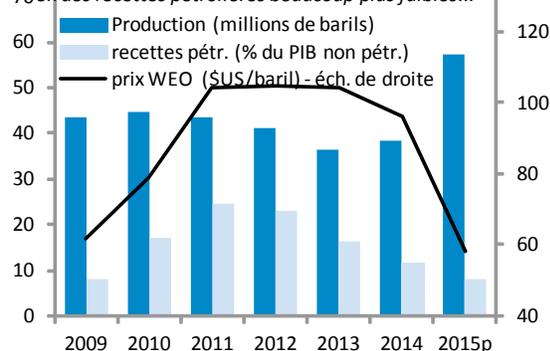
La croissance du PIB pétrolier bénéficie du lancement de la production de nouveaux champs, mais la croissance du PIB non pétrolier devrait fortement ralentir en 2015, en raison d'un important ajustement budgétaire.



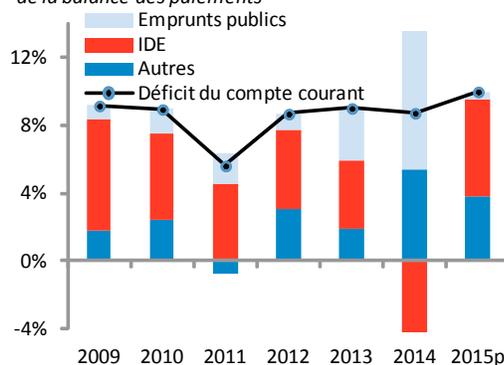
L'inflation est restée modérée en 2014, mais sa volatilité a augmenté dans la deuxième partie de l'année.



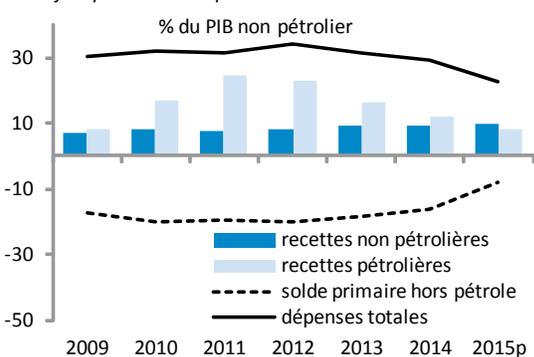
L'augmentation de la production de pétrole est plus que compensée par la baisse des prix du pétrole, résultant 70 en des recettes pétrolières beaucoup plus faibles...



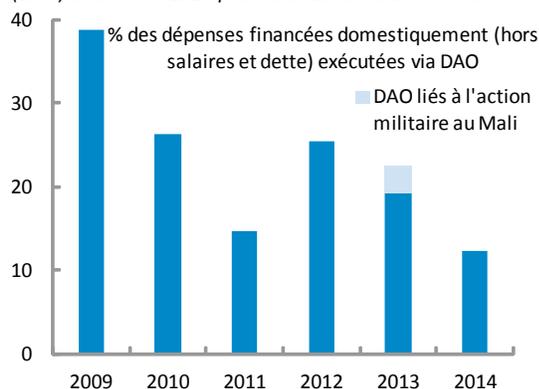
...conduisant à un déficit plus important du solde courant de la balance des paiements



Les dépenses totales, déjà en baisse depuis 2012, diminueront fortement en 2015, avec une forte réduction correspondante du déficit primaire hors pétrole.



L'utilisation de procédures budgétaires exceptionnelles (DAO) a baissé en 2014 pour la deuxième année consécutive



Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

PERFORMANCE DU PROGRAMME EN 2014

La performance dans le cadre du programme économique appuyé par la FEC a dans l'ensemble été satisfaisante en 2014, et quatre des six critères de réalisation quantitatifs ont été respectés ; le programme structurel a avancé vers les objectifs du programme.

7. Les objectifs du déficit primaire hors pétrole, de l'ancrage budgétaire du programme et des plafonds zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs et intérieurs et d'une nouvelle dette extérieure non concessionnelle ont été respectés. L'objectif primaire nominal hors pétrole a été pratiquement atteint grâce à de meilleures recettes non pétrolières et à des mesures en vue de maîtriser les dépenses, notamment avec l'identification et l'élimination des employés fantômes qui figurent sur l'état de paie de l'État. Le déficit primaire hors pétrole était équivalent à 16,3 pour cent du PIB non pétrolier en 2014, ce qui signifie que le PIB hors pétrole a été ajusté de manière cumulative de 3,8 pour cent au cours des deux dernières années. Pour autant, l'insuffisance substantielle et inattendue de recettes pétrolières au cours de la seconde moitié de 2014 a donné lieu à d'importants besoins de financement qui ont été couverts avec un mélange de recettes complémentaires (y compris des recettes extraordinaires), un financement supplémentaire avec des obligations intérieures et un tirage sur les dépôts du Trésor (Tableau du texte 2).

Tableau 2 du texte: Autres sources de financement utilisées pour clore le budget de 2014

- Augmentation de 11 milliards de FCFA en recettes non pétrolières par rapport aux hypothèses du programme
- Tirage de 114 milliards de FCFA sur les dépôts du Trésor à la BEAC; le solde a chuté à 110 milliards à la fin de 2014
- Recettes extraordinaires supplémentaires de 70 milliards de FCFA moyennant l'utilisation du total de la compensation environnementale de 400 millions de dollars versée par la CNPC
- Emprunt de 40 milliards de FCFA auprès des banques commerciales intérieures
- Paiement anticipé de 50 milliards de FCFA de l'impôt sur le revenu de SHT (en raison de sa participation au consortium ESSO)

Source: Autorités tchadiennes et services du FMI.

8. Le plafond sur le financement intérieur net de l'État a été dépassé de 276 milliards de FCFA. Ce montant doit être évalué en fonction de l'insuffisance des recettes pétrolières, à savoir 313 milliards de FCFA, par rapport aux hypothèses du programme. Le rôle accru du financement qui a été privilégié par rapport à l'ajustement tient compte des incertitudes initiales quant à la permanence vraisemblable du choc pétrolier, de même que des difficultés à réduire les dépenses au milieu du cycle budgétaire, notamment eu égard à l'engagement pris pour accueillir le sommet de l'Union africaine de 2015. L'important ajustement budgétaire actuellement entrepris par les autorités

en 2015 (paragraphe 12 ci-après) est une mesure de correction significative qui justifie l'octroi d'une dérogation pour non-observation de ce critère de réalisation.

9. Le critère de réalisation du programme relatif aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté n'a pas non plus été respecté. L'exécution de dépenses sociales prioritaires (qui incluent des allocations pour l'éducation de base, la santé, l'agriculture, l'élevage et le micro-crédit) correspondait à la Loi de finances rectificative de 2014 adoptée avant l'approbation de l'accord au titre de la FEC. Toutefois, le critère de réalisation reposait sur le budget d'origine de 2014 (qui était plus élevé). Le fait que les dépenses sociales prioritaires seront proportionnellement moins touchées que les autres secteurs par les coupes budgétaires en 2015, ce qui se traduit par une augmentation du ratio aux dépenses primaires intérieures par rapport à 2014 (MPEF, paragraphe 17), constitue une mesure corrective qui justifie une dérogation pour sa non-observation.

10. Les progrès du programme structurel sont conformes aux objectifs du programme (Tableau 9 et MPEF, paragraphe 12). Il est crucial de noter que la part des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires et de la dette) et exécutées selon des procédures budgétaires extraordinaires a été limitée à 13,7 pour cent en 2014, ce qui est bien inférieur au repère structurel de 17%, car leur recours est soumis à un contrôle plus strict. Les rapports d'exécution du budget ont été préparés pour les deux premiers trimestres de 2014 et affichés sur le site Web du Ministère des finances avant la fin de septembre. Les rapports des troisième et quatrième trimestres ont également été publiés⁴. Un projet de budget 2015, qui table sur un déficit primaire hors pétrole de 14 pour cent du PIB non pétrolier, a été soumis au Parlement le 30 octobre 2014⁵. Enfin, le renforcement du cadre réglementaire pour la gestion de la dette a été largement réalisé selon les paramètres du programme. Un décret a été émis en juin dernier⁶ qui renforce l'organisation et les rôles du comité interministériel pour l'analyse de la dette et de la cellule technique qui lui est associée (CONAD et ETAVID), et des mesures ont été prises pour renforcer la capacité des ressources humaines. Pour autant, ce repère structurel n'a pas été respecté en raison d'un retard dans l'approbation de deux arrêtés (décembre au lieu de la fin de septembre 2014) ; le premier a trait au fonctionnement et à la mise en place d'un secrétariat permanent et l'autre à la procédure de présentation. La Banque mondiale a estimé que ces procédures qui soutiennent le fonctionnement sont conformes à ses recommandations techniques.

⁴ <http://finances.gouv.td/index.php/fr/budget-et-loi-de-finances>

⁵ Ce projet de budget a été ultérieurement remplacé par un nouveau projet qui prend en compte une prévision actualisée des cours internationaux du pétrole (voir les entretiens de politique économique pour 2015).

⁶ <http://finances.gouv.td/index.php/fr/arretes-et-decrets/134-decret-n-408-pr-pm-mfb-2014-portant-reorganisation-de-la-commission-nationale-d-analyse-de-la-dette>

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS POUR 2015 ET LE RESTE DU PROGRAMME

Les perspectives macroéconomiques pour 2015 sont dominées par d'importants besoins de financement à la fois en raison de la chute des prix du pétrole et de la détérioration des conditions sécuritaires régionales. La réaction des autorités a été de mettre l'accent sur l'introduction de réductions substantielles des dépenses, notamment s'agissant des investissements publics, et sur le rééchelonnement des prêts extérieurs non concessionnels. Ces efforts seront complétés par la reprise des opérations de soutien budgétaire des partenaires internationaux, dont une partie sera débloquée lorsque le point d'achèvement de l'initiative PPTE sera atteint. En outre, les autorités ont demandé une augmentation de l'accès dans le cadre de la FEC.

A. Cadre macroéconomique à moyen terme

11. L'effondrement des prix du pétrole a eu un impact marqué sur les perspectives macroéconomiques (Tableau du texte 3). Bien que les niveaux de production pétrolière ne soient pas susceptibles de subir un impact à court terme, il est probable que la croissance du PIB non pétrolier se ralentira nettement en 2015 (à 2,1 pour cent, comparé à 4,9 pour cent dans les projections d'origine du programme) sous l'effet d'une nette réduction des dépenses de l'État. Le PIB non pétrolier devrait être tiré par l'agriculture, qui représente près de 30 pour cent du PIB non pétrolier, et devrait grimper à environ 5 pour cent en 2015, tandis que le multiplicateur budgétaire est relativement faible puisque l'ajustement budgétaire est axé sur la réduction des dépenses publiques pour les postes qui ont une forte composante d'importations (par exemple, les dépenses d'investissement). La production pétrolière devrait progresser alors que de nouveaux gisements entrent en exploitation, mais les valeurs d'exportation du pétrole n'en baisseront pas moins très nettement. Même si cette évolution est mitigée par la baisse des importations liées au secteur public, le compte extérieur courant se détériorerait et la balance des paiements enregistrerait des déficits de financement de 0,8% du PIB en 2015 et de 0,7 pour cent du PIB en 2016.

Tableau 3 du texte: Projections à moyen terme

(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | |
|--|-------|--------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|--------------|
| | Prog. | Rév. | Prog. | Rév. | Prog. | Rév. | Prog. | Rév. |
| croissance du PIB non pétrolier (% par an) | 4.9 | 2.1 | 4.9 | 4.4 | 4.9 | 4.9 | 4.9 | 4.9 |
| Solde du compte courant (% du PIB) | -7.1 | -10.0 | -5.9 | -8.7 | -4.2 | -5.8 | -4.7 | -3.2 |
| Recettes budgétaires | 26.7 | 21.5 | 30.2 | 23.5 | 31.5 | 25.2 | 29.7 | 33.4 |
| Solde budgétaire global | -2.5 | -2.7 | 0.2 | -0.5 | 1.6 | 0.1 | 0.7 | 4.3 |
| solde budgétaire primaire hors pétrole | -14.1 | -8.4 | -14.6 | -7.4 | -14.0 | -8.0 | -12.2 | -12.2 |
| Prix du pétrole tchadien (\$ US par baril) | 97.9 | 51.5 | 93.0 | 59.9 | 88.6 | 64.0 | 86.0 | 66.5 |

Sources: Autorités du pays et projections des services du FMI.

B. Politique budgétaire pour 2015

12. Les autorités procèdent à un solide ajustement budgétaire en réaction aux perspectives de recettes pétrolières nettement inférieures, ancré sur une réduction de 26 pour cent des dépenses primaires intérieures par rapport à 2014, tout en préservant les dépenses de réduction de la pauvreté. Le cadre budgétaire à moyen terme du programme était à l'origine ancré sur la baisse régulière du déficit primaire non pétrolier cohérent avec le profil des recettes pétrolières de l'époque. Toutefois, le récent choc des prix pétroliers — largement considéré comme permanent — conjugué aux limites du financement disponible, exige un ajustement budgétaire plus important que celui qui est programmé à court terme. Dans ce contexte, la réaction des autorités a été axée sur une compression significative des dépenses de l'État, notamment s'agissant des investissements publics, tout en maintenant un net effort fiscal non pétrolier. C'est pourquoi, la politique budgétaire en 2015 sera très restrictive et le déficit primaire non pétrolier enregistrera une nette baisse de 16,3 pour cent à 8,4 pour cent du PIB non pétrolier. Plus précisément :

- Le budget de 2015 (qui repose sur un prix du pétrole tchadien de 65 dollars le baril), qui a été approuvé à la fin de décembre 2014, prévoit une réduction des dépenses primaires d'environ 240 milliards de FCFA (4,5 pour cent du PIB non pétrolier) par rapport au budget final de 2014. Cela inclut une réduction de 20 pour cent des investissements financés sur ressources intérieures moyennant la hiérarchisation des nouveaux projets et du retardement de la mise en œuvre de projets en cours. Les transferts et les subventions se voient aussi réduits de 20 pour cent, ce qui reflète en partie les économies d'efficacité identifiées au cours de l'audit des entreprises publiques de même que la réduction des subventions à la société d'électricité en raison de la chute des prix du pétrole. En outre, les dépenses de biens et de services ont été réduites de moitié, ce qui prend en compte la réduction des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures de même que la rationalisation

des fournitures de bureau (mobilier, matériel et autre fournitures) suite à un inventaire entrepris au début de l'année par les autorités. Cependant, la masse salariale a augmenté en raison de la nécessité de recruter un personnel de sécurité plus important pour appuyer les opérations sécuritaires du Tchad, notamment dans la région.

- Conformément à l'engagement du gouvernement à protéger les dépenses sociales, la part des dépenses sociales prioritaires devraient augmenter par rapport au total des dépenses.
- Suite à l'approbation du budget de 2015, les autorités ont décidé de ne plus accueillir le Sommet de l'Union africaine en juillet 2015. De ce fait, des réductions supplémentaires de près de 180 milliards de FCFA dans les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été identifiées. Les autorités sont convaincues que ces réductions ne se traduiront pas par des litiges ou l'accumulation d'arriérés.
- La mise en œuvre ordonnée de ces réductions de dépenses sera appuyée par le renforcement des procédures d'exécution du budget et de contrôle de la qualité des projets d'investissement moyennant une amélioration de la coordination entre les Ministère des finances et de l'infrastructure. La BAfD aidera aussi les autorités à réaliser une étude en vue de la rationalisation des transferts et des subventions, qui sera achevée d'ici à la fin de mai 2015. L'évaluation de l'exécution du budget, reposant sur les informations préliminaires à la fin de mars 2015, montre que les engagements de dépenses représentaient 14 pour cent de l'enveloppe budgétaire approuvée pour 2015 (comparé à la saisonnalité des dépenses de l'année dernière d'environ 20 pour cent) en raison des contraintes actuelles de liquidité. Ces chiffres correspondent aux projections révisées du programme.
- Il est prévu d'accroître les recettes non pétrolières de 0,4 pour cent du PIB hors pétrole, en s'appuyant sur la solide performance des recettes non pétrolières de ces dernières années. En particulier, les autorités espèrent élargir l'assiette fiscale, suite à un exercice d'identification des contribuables en 2014, et à mettre en œuvre un système d'administration fiscale automatisé (Système standard intégré de gestion des taxes — SIGTAS). En outre, les autorités espèrent opérationnaliser les scanners utilisés pour le dédouanement dans plusieurs ports et ont lancé un processus en vue de construire une plate-forme unique pour les activités douanières dans la zone frontalière de N'Djamena avec le Cameroun. Les autorités sont conscientes de l'impact négatif potentiel de la nette contraction des dépenses publiques s'agissant des activités économiques et des importations non pétrolières, mais elles sont certaines d'atteindre leurs objectifs de recettes non pétrolières. De fait, ces projections correspondent à la croissance nominale projetée du PIB pétrolier eu égard à l'élasticité moyenne du régime fiscal observée ces dernières années.

13. Sur la base du cadre budgétaire 2015 défini ci-dessus, les autorités prévoient de couvrir intégralement leurs besoins nets de financement à partir de sources à la fois intérieures et extérieures (Tableau 4 du texte):

- Les autorités sont fermement décidées à mener à son terme le rééchelonnement d'une partie des amortissements des deux contrats d'avances sur ventes de pétrole conclus en 2013 et 2014, à des conditions correspondant à l'enveloppe de financement du programme. Le rééchelonnement en cours de négociation porterait sur un montant total de 400 millions de dollars américains (soit 57 pour cent du total du service de la dette en 2015) et impliquerait un prolongement d'un an de la période d'amortissement (MPEF, §16)⁷. Les négociations, avec Glencore et un consortium de banques étrangères, ont bien progressé et devraient aboutir dans les semaines à venir.
- Les autorités ont intensifié le placement de titres mobiliers sur le marché financier national et régional, à la suite du lancement réussi de bons du Trésor fin 2014. Elles prévoient une émission nette qui pourra aller jusqu'à 2,6 pour cent du PIB non pétrolier, aussi bien pour les titres de dette à court qu'à long terme. En outre, les autorités préparent actuellement une nouvelle émission régionale de titres obligataires après une émission réussie de titres à cinq ans en 2013. La BEAC a également accepté de reporter l'obligation qui incombe au Tchad (et à d'autres pays membres de la CEMAC) de diminuer son solde d'avances statutaires de 21 milliards de FCFA en 2015.
- Plusieurs partenaires internationaux de développement, notamment la Banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne, et un partenaire bilatéral, se sont engagés, pour la première fois depuis un grand nombre d'années, à apporter un appui budgétaire. Ce dernier est en partie fonction de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, ainsi que de la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes structurelles conformément au programme appuyé par la FEC. En outre, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE permettra au Tchad d'économiser, rien qu'en 2015, près de 20 milliards de FCFA sur le service de sa dette extérieure.
- La hausse des dépenses exceptionnelles de sécurité devrait être en partie couverte par un appui en nature de la part de plusieurs pays, notamment des États-Unis et du Nigéria, et par les contributions financières faites dans le cadre de l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale destinée à venir en aide au Tchad et au Cameroun face aux chocs à la fois des cours du pétrole et de la situation sécuritaire.

⁷ Le rééchelonnement de ces obligations ne devrait pas constituer une nouvelle dette au titre de l'accord FEC, car il devrait être institué à des conditions qui ne seront pas moins favorables que celles des contrats existants d'avances sur ventes de pétrole et pour un montant qui ne dépassera pas le montant effectivement rééchelonné. Il est proposé d'amender le PAT, pour expliquer clairement que le rééchelonnement de l'ancienne dette, qui n'entraîne pas une nouvelle dette, ne sera pas pris en compte dans le plafond de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels.

14. Les autorités ont sollicité une augmentation des montants mis à disposition au titre de l'accord FEC, pour contribuer à couvrir leurs besoins de financement et servir de catalyseur à l'aide extérieure. Les autorités ont sollicité une augmentation des montants mis à disposition au titre de l'accord FEC de 40 pour cent supplémentaires de la quote-part (équivalant à 26,64 millions de DTS, soit 22 milliards de FCFA). Ce niveau est justifié par l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements, qui découle : i) d'un choc exogène sur les exportations de pétrole, choc en partie temporaire, compte tenu des hausses prévues de la production et des cours du pétrole à moyen terme, et ii) des coûts que représente l'accueil de flux croissants de réfugiés fuyant les activités de Boko Haram dans la région. Pour lutter contre l'aspect permanent du choc des cours pétroliers, le gouvernement procède actuellement à un vigoureux réajustement budgétaire, qui équivaut en réalité à légèrement plus de 60 pour cent du manque à gagner estimé de recettes pétrolières à court terme (Tableau 1 du texte) et qui s'aligne sur la trajectoire des projections de recettes pétrolières pour les années à venir et sur les conditions de viabilité budgétaire.

Tableau 4 du texte : Besoins et sources de financement pour 2015

| | FCFA Milliards | % du PIB non pétrolier |
|---|-------------------|---------------------------|
| I. Total besoins de financements, net | 617 | 11.5 |
| déficit global ¹ | 353 | 6.6 |
| Amortissement interne | 115 | 2.1 |
| Amortissement externe ² | 150 | 2.8 |
| II. Sources de financements | 584 | 10.9 |
| Rééchelonnement dette externe commerciale | 232 | 4.3 |
| Marché régional de capitaux | 200 | 3.7 |
| Aide budgétaire | 72 | 1.3 |
| <i>dont : Banque mondiale</i> | 29 | 0.5 |
| <i>Union Européenne</i> | 33 | 0.6 |
| <i>Banque Africaine de Développement</i> | 10 | 0.2 |
| Allègement de la dette | 19 | 0.4 |
| Recettes exceptionnelles | 60 | 1.1 |
| III. Ecart de financement (I-II) | 33 | 0.6 |
| IV. Décaissements du FMI (FCE plus augmentation) | 33 | 0.6 |
| IV. Ecart de financement résiduel | 0 | 0.0 |

Source : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI

¹Recettes pétrolières nettes des appels de fonds et de l'amortissement de l'avance sur ventes de pétrole de 2014

²Inclut les amortissements de l'avance sur ventes de pétrole de 2013

15. Une loi de finances rectificative pour 2015 incluant les mesures décrites ci-dessus sera soumise à l'Assemblée nationale d'ici fin avril 2015. Il s'agit d'une action préalable à l'achèvement de la première revue du programme. Par ailleurs, pour veiller à ce que le niveau de dépenses corresponde aux objectifs annuels, les autorités ont transmis des informations actualisées sur les engagements de dépenses pour le premier trimestre 2015 (avec le «Tableau Quatre Phases») avant la date de la réunion du Conseil. En outre, les critères de réalisation à fin juin seront modifiés conformément aux plans budgétaires révisés.

C. Trajectoire budgétaire à moyen terme

16. L'orientation de la politique budgétaire devrait rester rigoureuse durant la période du programme mais s'assouplir ensuite, à mesure que se dissiperont les problèmes de financement grâce à un net redressement des recettes pétrolières. Le déficit primaire non pétrolier, en particulier, devrait d'après les projections, avoisiner 8 pour cent du PIB hors pétrole sur la période 2015-17, niveau correspondant au rééquilibrage budgétaire qui doit être entrepris en 2015. Toutefois, après cette période, les hausses projetées des niveaux de production pétrolière et des recettes budgétaires pétrolières devraient permettre aux autorités d'intensifier leurs dépenses publiques d'investissements et d'augmenter le déficit primaire non pétrolier jusqu'à 14,5 pour cent du PIB hors pétrole d'ici 2019. Selon le scénario actuel, les dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures devraient diminuer, d'après les projections, pour passer de 10,6 pour cent du PIB hors pétrole en 2010-14, à moins de 5 pour cent du PIB hors pétrole en 2015, avant d'augmenter progressivement jusqu'à 11 pour cent d'ici 2019. Compte tenu de la volatilité des cours du pétrole (et de la production), la trajectoire du déficit primaire non pétrolier sera réexaminée lors d'analyses ultérieures, à la lumière de l'évolution des recettes pétrolières, pour veiller à ce qu'elle permette toujours de préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette publique. Dans ce contexte, outre l'assistance technique, un appui financier accru et durable de la part des partenaires internationaux, sous forme de dons et de prêts concessionnels, permettrait de soulager les problèmes de financement et de répondre plus vite aux besoins de développement du pays.

D. Programme de réformes structurelles

17. Le Tchad a considérablement avancé dans la mise en œuvre de réformes structurelles dans de nombreux domaines, notamment dans le cadre du programme économique appuyé par la FEC. Un grand nombre de mesures ont visé à améliorer la gestion des finances publiques et à accompagner la résorption régulière du déficit primaire non pétrolier. Elles ont en particulier consisté à renforcer les procédures de recouvrement des recettes fiscales non pétrolières, à informatiser le circuit des dépenses et la gestion de la solde (conjuguée à un audit de la paie), à mieux contrôler le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO), à recourir davantage aux appels d'offres pour la passation de marchés publics, à améliorer la transparence (notamment par

des rapports trimestriels d'exécution budgétaire et des bulletins d'information sur les marchés publics), et à consolider le dispositif réglementaire pour la gestion de la dette publique.

18. Pour 2015, le programme de réformes des autorités s'inscrit dans le prolongement de ces acquis. Compte tenu de la nécessité de tout faire pour parvenir à bien rééquilibrer les finances publiques dans un contexte où les capacités institutionnelles restent limitées, les réformes de GFP sont fondamentales pour maîtriser les engagements de dépenses et éviter l'apparition d'arriérés. Les mesures dans ce domaine resteront fidèles au Plan d'action pour la modernisation des finances publiques, appuyé par la Banque mondiale⁸, avec des missions d'assistance technique réalisées périodiquement par le Département des finances publiques et par AFRITAC Centre et avec l'assistance coordonnée d'autres partenaires internationaux (MPEF, §21).

19. Les autorités maintiennent pour objectif de réduire progressivement le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement (MPEF, §26). Le recours à ces procédures a régressé ces dernières années, passant de plus de 20 pour cent des dépenses financées sur ressources intérieures (hors salaires et service de la dette) à 14 pour cent. Cet objectif restera encore l'un des repères structurels du programme (MPEF, Tableau 2), mais avec une légère modification puisque les dépenses de sécurité seront exclues de la définition, compte tenu de la situation sécuritaire difficile dans la région. La volonté des autorités est essentielle dans ce domaine pour assurer une réduction en douceur des vastes enveloppes de dépenses prévues.

20. L'amélioration de la transparence des activités de l'État, notamment en matière de recettes pétrolières, est un élément important du programme de réformes structurelles. La transparence des recettes pétrolières est fondamentale à la fois pour évaluer la situation budgétaire et pour aider à préparer un cadre macroéconomique crédible sur lequel fonder le processus d'élaboration du budget. Le fait que le Tchad ait obtenu en octobre 2014 le statut de pays en conformité avec l'ITIE est très important. Le suivi des flux de recettes pétrolières doit absolument faire l'objet d'un examen approfondi pour veiller à ce qu'il tienne bien compte des dernières évolutions de la structure du secteur pétrolier : entrée de nouveaux producteurs selon différents régimes (accords de concession ou de partage de la production), prise de participation de l'État dans le capital du consortium ESSO, commercialisation des paiements en nature de la redevance par la compagnie pétrolière d'État (SHT), et recours aux avances sur ventes de pétrole comme mécanisme de financement. C'est dans cet esprit que les autorités ont annoncé la mise en place d'une structure interministérielle chargée du suivi et de la communication de toutes les informations relatives aux recettes budgétaires pétrolières (MPEF, §24). L'officialisation d'une telle structure par décret signé par le Premier Ministre constitue un repère structurel au titre du programme. Un autre repère structurel est lié à la publication régulière des chiffres de recettes pétrolières. Toutes ces mesures seront appuyées par l'assistance technique, notamment du Département des finances publiques du FMI.

⁸ Pour de plus amples informations, consulter le site internet du PAMFIP: <http://www.pamfip.org>.

21. L'élargissement de l'assiette fiscale est aussi une grande priorité du gouvernement. Le lancement récent du logiciel SIGTAS (Système intégré de gestion des impôts) devrait simplifier et améliorer le contrôle du processus de recouvrement des impôts. Le recensement des contribuables, actuellement réalisé par l'Institut de la statistique (INSEED), devrait permettre d'actualiser et d'élargir l'assiette fiscale. Dans une deuxième étape, la mise en œuvre de ce système sera axée sur les procédures de poursuites, de contrôle, et d'interface avec les banques (MPEF, §29-30).

22. Les règles de passation des marchés publics vont encore être améliorées. Le nombre et la valeur des contrats attribués par appel d'offres ont enregistré une forte hausse par rapport au nombre total de contrats, entre 2012 et 2014. Les autorités sont décidées à maintenir cette trajectoire. En outre, un projet de code révisé des marchés publics, auquel ont contribué la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux, a été soumis au gouvernement pour adoption (MPEF, §31).

23. Les autorités élaborent des mesures pour améliorer le développement du secteur privé. Même si le Tchad reste mal placé (185^{ième} sur 189) selon le Rapport «Doing Business» 2015, plusieurs réformes vont être mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires. Du côté des impôts, les procédures fiscales vont continuer à être rationalisées. En matière d'accès aux services financiers, qui demeure un grave problème (services bancaires pratiquement inexistantes en dehors des zones urbaines), les autorités vont renforcer leur appui aux activités de micro-finance axées sur les communautés locales (MPEF, §32).

MODALITÉS DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES

24. L'augmentation des montants mis à disposition au titre de la FEC complètera l'appui budgétaire d'autres partenaires internationaux qui devrait, d'après les projections, redémarrer, et se fera par paliers de la façon suivante : 10 pour cent de la quote-part au moment de l'achèvement de la première revue, 15 pour cent avec la deuxième revue, et 10 et 5 pour cent respectivement, avec la troisième et la quatrième revue. Ce relèvement du plafond jouera aussi un rôle essentiel pour catalyser l'aide supplémentaire d'autres partenaires. La capacité du Tchad à rembourser le FMI reste forte, même si l'on tient compte du fait qu'une partie des emprunts extérieurs du pays est garantie, car les obligations du Tchad envers le FMI ne dépasseraient pas 1,0 pour cent du PIB ou 2,7 pour cent des exportations de biens et services (Tableau 11).

25. Les critères de réalisation pour fin juin 2015 ont été modifiés (MPEF, Tableau 1), pour tenir compte de l'importante évolution du cadre macroéconomique, en particulier des conséquences du fort réajustement budgétaire. Les critères de réalisation pour fin décembre 2015 ont également été définis.

26. Pour les services du FMI, il existe suffisamment d'assurances de financement, avec des engagements fermes, pour assurer la résorption du déficit de financement de 2015, compte

tenu de la conjonction du fort ajustement budgétaire, de la mobilisation du financement intérieur, du rééchelonnement des paiements d'amortissement des avances sur ventes de pétrole, ainsi que des engagements d'appui budgétaire pris par les partenaires internationaux qui seront complétés par l'augmentation des montants mis à disposition au titre de l'accord FEC. De même, les services du FMI considèrent que les perspectives de financement sont bonnes pour le reste de la période du programme. Les progrès accomplis dans le cadre du programme appuyé par la FEC et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE devraient catalyser l'aide supplémentaire des bailleurs de fonds.

27. Les perspectives sont soumises à d'importants risques, contre lesquels le programme a prévu un certain nombre de mesures d'atténuation. Les risques les plus importants qui pèsent sur le programme proviennent de facteurs extérieurs, notamment de la situation sécuritaire de la région, de la volatilité des cours mondiaux du pétrole, et de la pluviométrie. Il existe en outre des risques intérieurs liés à la mise en œuvre d'importantes réductions prolongées de dépenses. Pour contribuer à atténuer ces risques, le programme continue d'axer les réformes structurelles sur le renforcement accru des systèmes de GFP, notamment en matière de maîtrise des dépenses, d'utilisation de dépenses avant ordonnancement et de gestion de la dette. Le programme comporte également un élément d'ajustement qui permet de tenir compte à terme de tout écart enregistré dans le total des recettes pétrolières, dons et recettes exceptionnelles. Plus particulièrement, si ce total est inférieur au total programmé, les autorités prévoient d'adapter leur orientation budgétaire dans une proportion pouvant aller jusqu'à 75 pour cent de l'écart, à condition que les ressources de financement intérieur soient suffisantes. De même, s'il est supérieur, les autorités prévoient de dépenser jusqu'à 75 pour cent des recettes supplémentaires, et d'utiliser les montants restants pour augmenter les dépôts du Trésor.

POINT D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

28. Le Tchad a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE en mai 2001. Sur les 39 pays remplissant les conditions de cette initiative, 35 ont déjà atteint le point d'achèvement, et le Tchad est le seul pays qui reste dans la période transitoire entre le point de décision et le point d'achèvement.

29. Après la conclusion de la première revue de l'accord FEC, le Tchad devrait atteindre le point d'achèvement. Avec la conclusion de la première revue au titre de l'accord FEC, les services du FMI estiment que le pays satisfait les conditions du déclencheur du point d'achèvement relatif à la stabilité macroéconomique. La gestion économique s'est améliorée ces dernières années, avec une période satisfaisante d'établissement d'antécédents, comportant un Programme de référence en 2013 et le programme en cours appuyé par la FEC. Les autres déclencheurs du point d'achèvement ont pour la plupart été mis en œuvre. Quatre dérogations pour non observation de déclencheurs du point d'achèvement ont été demandées, dont deux en raison du fait que les objectifs étaient devenus de toute évidence obsolètes après la nette amélioration des indicateurs et la modernisation des stratégies de politique économique. Comme le montre le document détaillé du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (et son Encadré 1), les services du FMI et de la Banque

mondiale appuient la demande de dérogations des autorités à la lumière des progrès satisfaisants accomplis dans ces domaines et compte tenu des mesures correctives adoptées.

30. L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE apportera une nouvelle marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, tout en améliorant la viabilité de la dette et les perspectives d'un appui financier et non financier renforcé de la part des partenaires internationaux. Selon une AVD, basée sur un rapprochement de l'encours de la dette à fin 2013, et sur l'hypothèse de l'achèvement des Initiatives PPTTE et IADM et de l'allègement de la dette, il est clair que même si le niveau de risque d'endettement du Tchad devait demeurer «élevé»⁹ au-delà de 2016, en raison d'un léger dépassement temporaire (dans la fourchette des 10 pour cent) du ratio du service de la dette par rapport aux recettes en 2014 et en 2016 de la révision des recettes pétrolières à la suite du choc des cours du pétrole, les indicateurs de risques d'endettement du pays régressent très nettement en-deçà de leurs seuils respectifs. Cela dit, les divers scénarios de chocs et tests de résistance révèlent des vulnérabilités aux chocs extérieurs, ce qui semble indiquer la nécessité d'aller encore plus loin dans la diversification de l'économie et dans la poursuite d'un ajustement budgétaire pour réduire au minimum les risques de surendettement. Les autorités sont décidées à demander à tous leurs créanciers un allègement de la dette à des conditions comparables à celles de l'Initiative PPTTE. Elles ont également commencé à contacter les créanciers non membres du Club de Paris pour solliciter un allègement de la dette à des conditions équivalentes. En outre, le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE devrait, d'après les projections, encourager l'appui des partenaires de développement, par exemple de la Banque mondiale, sur la base du Diagnostic systématique du pays, en cours d'élaboration, afin d'éliminer la pauvreté et assurer une prospérité partagée au Tchad.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

31. Le Tchad est frappé par un choc colossal, celui de la chute soudaine et brutale des cours du pétrole. Ce choc a des répercussions sur ses recettes pétrolières, qui ont représenté plus de 60 pour cent du total des recettes budgétaires ces quatre dernières années. En outre, le pays est confronté à des pressions sur les dépenses en raison des graves problèmes de sécurité et des crises humanitaires dans la région.

32. Malgré ces chocs, les résultats au titre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants. Le PIB non pétrolier a progressé de 7,1 pour cent en 2014 et l'inflation s'est située en moyenne à 1,7 pour cent dans le cadre d'une orientation plus stricte de la politique budgétaire (le déficit primaire non pétrolier s'est résorbé à 16,3 pour cent du PIB non pétrolier (ajustement cumulé de 3,8 pour cent du PIB non pétrolier au cours des deux dernières années). Les réformes structurelles ont progressé conformément aux objectifs du programme, et quatre critères de réalisation quantitatifs sur six ont été satisfaits.

⁹ <http://dm-edms.imf.org/cyberdocs/viewdocument.asp?doc=5639475&lib=DMSDR1S>

33. Les autorités ont pris des mesures décisives pour remédier aux importants déficits de financement en 2015 et à moyen terme. Compte tenu du caractère essentiellement permanent, selon toute vraisemblance, du choc des cours pétroliers et des faibles marges de manœuvre financières disponibles, les autorités ont instauré des réductions importantes de dépenses dans la Loi de finances de 2015 et ont proposé de nouvelles réductions supplémentaires dans une Loi de finances rectificative, soumise à l'Assemblée nationale mi-avril. Ces réductions sont axées sur les investissements publics et ont été facilitées par la décision de ne pas accueillir le Sommet de l'Union Africaine de 2015. Les autorités vont en outre intensifier la mobilisation du financement intérieur et régional et ont négocié un rééchelonnement des paiements d'amortissements relatifs aux avances sur ventes de pétrole perçues en 2013 et 2014.

34. Le maintien de la stabilité macroéconomique et de la viabilité budgétaire à moyen terme exigera une orientation budgétaire prudente. Compte tenu des marges de manœuvre limitées et de la nature vraisemblablement permanente du choc des cours du pétrole, l'effort d'ajustement budgétaire devra être poursuivi jusqu'à la fin du programme appuyé par la FEC, d'où la nécessité d'une hiérarchisation minutieuse des dépenses. Toutefois, une hausse des impôts sur le revenu pétrolier, projetée à compter de 2018, permettrait au déficit primaire non pétrolier d'augmenter progressivement à partir de cette date. À mesure que les recettes pétrolières augmenteront, les autorités devront reconstituer des marges de manœuvre financières pour aider le pays à faire face à d'éventuels autres chocs.

35. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer leur programme de réformes structurelles, en se fondant sur les réformes déjà en cours qui ont enregistré des progrès encourageants. Il est essentiel d'intensifier les réformes de la GFP pour assurer que les fortes réductions de dépenses soient mises en œuvre en douceur. L'atteinte du statut de totale conformité avec l'ITIE est une étape positive vers l'amélioration de la transparence dans le secteur pétrolier, qui restera vraisemblablement le secteur clé de l'avenir économique du Tchad, d'où l'importance fondamentale de la transparence dans ce secteur à l'avenir

36. Compte tenu des résultats enregistrés par le pays et de la détermination des autorités dans leur réaction aux importants chocs extérieurs, les services du FMI recommandent d'achever la première revue, de relever le plafond des montants mis à disposition et d'accepter les modifications proposées des critères de réalisation. Les services du FMI appuient la demande de dérogations des autorités pour non observation de deux critères de réalisation, compte tenu des fortes mesures correctives prises par les autorités. Ils appuient aussi la modification des critères de réalisation pour fin juin 2015, et les critères de réalisation définis pour fin décembre 2015.

37. Le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, qui devrait être atteint avec la conclusion de la présente revue, apportera au Tchad de nouvelles possibilités, notamment en renforçant la marge de manœuvre budgétaire, en améliorant la viabilité de la dette et en facilitant une collaboration plus étroite avec les partenaires internationaux. Les services du FMI encouragent ces derniers à apporter une aide (financière et technique) accrue et durable, notamment pour aider le

Tchad à être en mesure de répondre plus vite à ses besoins de développement dans une conjoncture extérieure difficile.

Table 1. Tchad : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–19

| | 2012 | 2013 | 2014 | | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|--------|
| | | | Prog. ¹ | Prél. | Prog. ¹ | Proj. | | | | |
| (variation annuelle en %, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Secteur réel | | | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | 8.9 | 5.7 | 9.6 | 6.9 | 6.7 | 7.6 | 4.9 | 8.3 | 5.0 | 5.1 |
| PIB pétrolier | -4.0 | -7.1 | 30.3 | 5.7 | 15.8 | 43.4 | 7.0 | 23.5 | 5.5 | 6.5 |
| PIB non pétrolier | 11.6 | 8.0 | 6.3 | 7.1 | 4.9 | 2.1 | 4.4 | 4.9 | 4.9 | 4.8 |
| Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) | 7.7 | 0.2 | 2.8 | 1.7 | 3.1 | 3.2 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Indice des prix à la consommation (fin d'année) | 2.1 | 0.9 | 3.7 | 3.7 | 3.0 | 2.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Prix du pétrole | | | | | | | | | | |
| Hypothèses WEO (Dollars U.S./baril) ² | 105.0 | 104.1 | 104.2 | 96.2 | 97.9 | 58.1 | 65.7 | 69.7 | 71.8 | 73.1 |
| Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) ³ | 102.0 | 103.9 | 103.0 | 98.0 | 97.9 | 51.5 | 59.9 | 64.0 | 66.5 | 68.6 |
| Production de pétrole (millions de barils) | 41.2 | 36.3 | 48.9 | 38.5 | 57.4 | 57.3 | 61.7 | 77.5 | 82.2 | 87.9 |
| Taux de change FCFA/US\$ (moyenne) | 510.2 | 493.9 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Monnaie et crédit⁴ | | | | | | | | | | |
| Avoir extérieurs nets du système bancaire | 14.8 | -2.6 | 0.3 | -1.8 | 1.8 | -4.5 | 8.2 | 8.8 | 23.6 | 10.2 |
| Crédit intérieur net | -1.3 | 11.2 | 9.1 | 28.2 | 7.1 | 8.0 | 5.9 | 1.2 | -20.5 | -6.0 |
| <i>dont</i> : créances sur le gouvernement (net) | -13.1 | 10.0 | 1.5 | 18.0 | -0.4 | 5.6 | 0.4 | -3.0 | -24.0 | -11.0 |
| <i>dont</i> : créances sur l'économie (net) | 12.9 | 2.8 | 8.9 | 17.3 | 6.6 | -4.5 | 1.0 | 1.3 | 2.7 | 5.0 |
| Monnaie et quasi-monnaie | 13.4 | 8.6 | 9.5 | 26.5 | 9.0 | 3.6 | 14.1 | 10.1 | 3.0 | 4.3 |
| Vitesse de circulation (PIB hors pétrole) | 5.6 | 5.5 | 5.7 | 4.8 | 5.7 | 4.8 | 4.5 | 4.5 | 4.7 | 4.8 |
| Secteur extérieur (valorisé en francs CFA) | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services (FAB) | -4.1 | -8.6 | 31.5 | 1.4 | 12.4 | -16.8 | 21.6 | 29.9 | 11.2 | 8.4 |
| Importations de biens et services (FAB) | 3.8 | -8.1 | 27.2 | 10.0 | 7.3 | -13.7 | 10.0 | 13.2 | 4.3 | 3.9 |
| Volume des exportations | -2.9 | -13.7 | 25.5 | 5.6 | 15.8 | 39.4 | 8.6 | 22.3 | 7.2 | 0.3 |
| Volume des importations | 3.2 | -5.8 | 26.4 | 9.5 | 7.7 | -11.1 | 9.5 | 12.4 | 3.6 | 3.3 |
| Solde global de la balance des paiements (% du PIB) | 1.7 | -0.2 | -0.1 | -1.5 | -0.3 | -0.8 | -0.4 | -0.2 | 3.1 | 1.2 |
| Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB) | -8.7 | -9.0 | -7.2 | -8.7 | -7.1 | -10.0 | -8.7 | -5.8 | -3.2 | -2.5 |
| Termes de l'échange | -1.9 | 8.5 | 4.1 | -4.4 | -2.6 | -38.5 | 11.4 | 5.4 | 3.0 | 7.4 |
| Dette extérieure (% du PIB) | 20.1 | 21.2 | 26.4 | 30.8 | 22.8 | 25.5 | 22.6 | 19.6 | 18.1 | 15.9 |
| VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S) | 39.1 | 33.5 | 63.1 | 66.5 | 53.0 | 74.5 | 58.0 | 42.6 | 36.9 | 31.0 |
| (% du PIB non pétrolier, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Finances publiques | | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 35.0 | 27.8 | 28.8 | 23.3 | 26.7 | 21.5 | 23.5 | 25.2 | 33.4 | 35.1 |
| <i>dont</i> : recettes non pétrolières | 8.1 | 9.3 | 8.9 | 9.5 | 9.2 | 9.9 | 10.6 | 11.0 | 11.4 | 11.8 |
| Dépenses totales | 34.4 | 31.4 | 29.3 | 29.6 | 29.0 | 23.0 | 24.1 | 25.1 | 29.4 | 32.2 |
| Dépenses courantes | 16.5 | 17.7 | 15.5 | 16.7 | 14.8 | 14.4 | 13.5 | 13.9 | 15.4 | 16.1 |
| Dépenses d'investissement | 17.9 | 13.7 | 13.9 | 12.9 | 14.2 | 8.6 | 10.5 | 11.2 | 14.0 | 16.0 |
| Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) ⁵ | -20.1 | -18.2 | -15.9 | -16.3 | -14.1 | -8.4 | -7.4 | -8.0 | -12.2 | -14.6 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus) | 0.7 | -3.6 | -0.5 | -6.3 | -2.3 | -1.5 | -0.5 | 0.1 | 4.0 | 2.9 |
| Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus) | 2.1 | -6.6 | -0.5 | -5.9 | -2.5 | -2.7 | -0.5 | 0.1 | 4.3 | 3.4 |
| Dette publique totale (en % du PIB) ⁶ | 28.2 | 30.1 | 31.9 | 38.2 | 28.0 | 33.2 | 30.4 | 26.5 | 24.4 | 21.7 |
| <i>dont</i> : dette intérieure (en % du PIB) ⁶ | 8.1 | 8.9 | 5.5 | 7.4 | 5.2 | 7.8 | 7.8 | 6.9 | 6.3 | 5.8 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de francs CFA) | 6,314 | 6,397 | 7,591 | 6,883 | 8,267 | 6,962 | 7,794 | 8,875 | 9,553 | 10,349 |
| <i>dont</i> : PIB nominal hors pétrole | 4,400 | 4,661 | 5,317 | 5,150 | 5,793 | 5,357 | 5,796 | 6,268 | 6,733 | 7,291 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. EBS/14/96; Tchad--Programme au titre de la Facilité de Crédit Elargie.² Publication WEO du printemps 2015³ Le prix du pétrole tchadien est le prix du WEO diminué de la décote de qualité.⁴ Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.⁵ Défini comme recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins dépenses totales hors paiement des intérêts net et investissements financés sur ressources externes.⁶ Administration centrale, incluant la dette garantie par le gouvernement.

Table 2. Tchad : PIB réel par secteur, 2012–2019

(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

| | Poids ¹ | 2012 | 2013 | 2014 | | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| | | | | Prog. | Prel. | Prog. | Proj. | | | | |
| Secteur primaire | 44 | 11.8 | -2.1 | 14.7 | 6.4 | 9.0 | 17.8 | 6.1 | 12.9 | 5.5 | 5.7 |
| Agriculture | 12 | 46.9 | 2.2 | 7.8 | 7.9 | 5.1 | 5.1 | 5.0 | 5.0 | 4.9 | 4.9 |
| Vivrière | 11 | 50.6 | 0.9 | 7.5 | 8.0 | 4.7 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| Industrielle | 1 | -1.2 | 27.9 | 12.0 | 7.1 | 10.8 | 6.0 | 5.0 | 5.0 | 4.0 | 4.0 |
| Élevage, sylviculture et pêche | 11 | 1.2 | 3.4 | 2.8 | 3.0 | 2.5 | 2.5 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| Extraction minière hors pétrole | 3 | 12.1 | 4.5 | 6.0 | 10.3 | 5.1 | 7.0 | 6.0 | 5.0 | 5.0 | 4.5 |
| Exploitation pétrolière | 19 | -6.5 | -11.9 | 34.1 | 6.0 | 17.2 | 48.9 | 7.7 | 25.5 | 6.1 | 6.9 |
| Secteur secondaire | 12 | 8.5 | 20.9 | 1.9 | 8.1 | -1.3 | 1.7 | 4.1 | 4.9 | 4.4 | 4.7 |
| Produits manufacturés (hors pétroliers) | 1 | 12.2 | 26.7 | 14.4 | 13.2 | 11.9 | 5.8 | 8.0 | 7.0 | 6.0 | 5.0 |
| Fabrication artisanale | 5 | 4.3 | 24.8 | 4.8 | 11.5 | 5.2 | 4.0 | 5.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 |
| Électricité, gaz et eau | 0 | 14.3 | 16.1 | 5.6 | 4.6 | 4.5 | 4.5 | 4.5 | 5.0 | 5.5 | 6.0 |
| Travaux de construction | 6 | 7.7 | 15.0 | -3.3 | 4.0 | -11.2 | -2.0 | 2.0 | 3.0 | 2.4 | 3.4 |
| Dont: FBCF secteur pétrolier | 2 | 18.9 | 76.2 | 0.5 | 4.0 | -1.9 | 0.5 | -4.6 | -3.2 | -7.9 | -0.6 |
| Raffinerie | ... | 79.1 | 31.2 | 4.0 | 3.0 | 7.1 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 0.0 | 0.0 |
| Secteur tertiaire | 41 | 6.5 | 9.1 | 8.2 | 7.1 | 7.3 | 0.4 | 3.9 | 4.7 | 4.7 | 4.6 |
| Commerce et transport | 22 | 6.2 | 8.0 | 9.6 | 4.9 | 8.4 | 3.1 | 4.1 | 4.5 | 4.5 | 4.5 |
| Commerce | 20 | 7.1 | 7.1 | 9.0 | 4.5 | 7.8 | 3.0 | 4.0 | 4.5 | 4.5 | 4.5 |
| Transport | 3 | -0.8 | 15.0 | 13.8 | 8.0 | 12.7 | 4.0 | 4.5 | 4.5 | 4.5 | 4.5 |
| Administrations publiques | 7 | 4.2 | 6.8 | 5.0 | 4.2 | 3.5 | -12.0 | 2.5 | 5.0 | 5.0 | 4.0 |
| Autres services | 12 | 8.1 | 12.0 | 7.0 | 12.0 | 7.0 | 1.0 | 4.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| droits et taxes sur les importations | 2 | 3.5 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.8 | 4.8 |
| PIB au prix du marché | 100 | 8.9 | 5.7 | 9.6 | 6.9 | 6.7 | 7.6 | 4.9 | 8.3 | 5.0 | 5.1 |
| PIB pétrolier (FBCF incluse) | 20 | -4.0 | -7.1 | 30.3 | 5.7 | 15.8 | 43.4 | 7.0 | 23.5 | 5.5 | 6.5 |
| PIB hors pétrole | 80 | 11.6 | 8.0 | 6.3 | 7.1 | 4.9 | 2.1 | 4.4 | 4.9 | 4.9 | 4.8 |

Sources : autorités tchadiennes et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Poids moyen dans le PIB de la période 2005-2010.

Table 3. Tchad : Opérations financières de l'administration centrale, 2012–2019
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2012 | 2013 | 2014 | | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|--------|
| | | | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Proj. | | | Proj. | |
| Recettes et dons | 1,542 | 1,294 | 1,534 | 1,202 | 1,546 | 1,152 | 1,364 | 1,580 | 2,249 | 2,559 |
| Recettes | 1,375 | 1,182 | 1,391 | 1,094 | 1,398 | 962 | 1,216 | 1,419 | 2,076 | 2,372 |
| Pétrole | 1,020 | 749 | 920 | 607 | 863 | 432 | 601 | 728 | 1,307 | 1,514 |
| Hors pétrole | 355 | 433 | 471 | 487 | 535 | 530 | 615 | 692 | 769 | 858 |
| Fiscales | 339 | 420 | 451 | 464 | 514 | 506 | 583 | 651 | 719 | 800 |
| Non-fiscales | 16 | 13 | 20 | 23 | 21 | 24 | 32 | 41 | 51 | 59 |
| Dons | 167 | 113 | 142 | 107 | 148 | 190 | 148 | 160 | 172 | 187 |
| Assistance budgétaire | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dons projets | 167 | 108 | 142 | 107 | 148 | 166 | 148 | 160 | 172 | 187 |
| Dépenses | 1,512 | 1,464 | 1,560 | 1,525 | 1,680 | 1,232 | 1,395 | 1,574 | 1,981 | 2,345 |
| Courantes | 726 | 823 | 822 | 861 | 859 | 770 | 784 | 869 | 1,035 | 1,175 |
| Salaires | 283 | 333 | 344 | 341 | 377 | 370 | 371 | 401 | 451 | 510 |
| Biens et services | 123 | 136 | 128 | 147 | 139 | 67 | 99 | 125 | 168 | 219 |
| Transferts et subventions | 291 | 320 | 300 | 327 | 298 | 289 | 258 | 279 | 364 | 394 |
| Intérêts | 28 | 34 | 50 | 46 | 46 | 44 | 57 | 64 | 52 | 52 |
| Intérieurs | 16 | 10 | 25 | 24 | 24 | 21 | 28 | 27 | 27 | 26 |
| Extérieurs | 12 | 24 | 25 | 22 | 22 | 23 | 29 | 37 | 25 | 25 |
| Investissement | 787 | 641 | 737 | 664 | 821 | 462 | 611 | 705 | 946 | 1,170 |
| sur financement intérieur | 543 | 491 | 545 | 510 | 529 | 255 | 319 | 389 | 606 | 802 |
| sur financement extérieur | 243 | 149 | 192 | 154 | 292 | 207 | 293 | 316 | 340 | 368 |
| Solde global (dons compris, base engagement) | 30 | -169 | -26 | -323 | -134 | -80 | -31 | 5 | 267 | 214 |
| Solde primaire hors pétrole (hors dons, base engag.) ² | -886 | -848 | -846 | -838 | -817 | -451 | -431 | -502 | -820 | -1,066 |
| Paiement des arriérés ³ | -109 | -231 | -120 | -135 | -120 | -181 | -115 | -116 | -119 | -142 |
| Instances de paiement ⁴ | 117 | 91 | 120 | 181 | 109 | 115 | 116 | 119 | 142 | 177 |
| Erreurs et omissions | 57 | 0 | ... | -29 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Solde global (dons compris, base caisse) | 94 | -309 | -26 | -306 | -145 | -146 | -30 | 8 | 291 | 249 |
| Financement | -94 | 309 | 26 | 306 | 145 | 146 | 30 | -8 | -291 | -249 |
| Financement intérieur (net) | -137 | 80 | 134 | 430 | 126 | 119 | 40 | -11 | -316 | -138 |
| Financement bancaire (net) | -115 | 35 | 22 | 185 | 14 | 93 | 30 | -21 | -336 | -158 |
| Banque centrale (BEAC) | -91 | 38 | -12 | 109 | -16 | 33 | -17 | -31 | -346 | -168 |
| Dépôts | -68 | 60 | 0 | 104 | -13 | 0 | -22 | -28 | -325 | -148 |
| Avances (nettes) | -21 | -21 | -21 | -4 | -21 | 0 | -21 | -21 | -21 | -21 |
| FMI (décaissements) | -2 | -1 | 9 | 9 | 18 | 33 | 26 | 17 | 0 | 0 |
| Banques commerciales | -24 | -3 | 33 | 76 | 30 | 60 | 47 | 10 | 10 | 10 |
| Financement non-bancaire (net) | -25 | 45 | -88 | -32 | 6 | -35 | 10 | 10 | 20 | 20 |
| Privatisations et autres recettes exceptionnelles ⁵ | 3 | 0 | 201 | 277 | 107 | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Financement extérieur | 43 | 230 | -108 | -124 | 19 | 27 | -10 | 3 | 26 | -110 |
| Prêts (nets) | 43 | 198 | -136 | -124 | -2 | 8 | -40 | -27 | -2 | -137 |
| Décaissements | 76 | 338 | 79 | 55 | 144 | 70 | 184 | 196 | 218 | 231 |
| Ecart de financement | ... | ... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour memoire:</i> | | | | | | | | | | |
| PIB hors pétrole | 4,400 | 4,661 | 5,317 | 5,150 | 5,793 | 5,357 | 5,796 | 6,268 | 6,733 | 7,291 |
| Dépenses sociales de réduction de la pauvreté | ... | 335 | 394 | 309 | ... | 300 | ... | ... | ... | ... |
| Dépôts dans les banques (principalement BEAC) | 274 | 214 | 214 | 110 | 227 | 110 | 132 | 159 | 485 | 632 |
| (en mois de dépenses sur financement intérieur) | 2.6 | 2.0 | 1.9 | 1.0 | 2.0 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 3.5 | 3.8 |
| Avances statutaires BEAC | 188 | 167 | 146 | 163 | 125 | 163 | 142 | 121 | 100 | 79 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹ Rapport du FMI No. EBS/14/96; Tchad—Programme au titre de la Facilité de Crédit Elargie.

² Recettes hors pétrole et hors dons moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.

³ Avant 2014, différence entre les ordonnancements et les décaissements en fin de période.

⁴ Différence entre les engagements et les décaissement en fin de période

⁵ Les recettes exceptionnelles liées au règlement d'un conflit avec une entreprise pétrolière sont incluses en 2014

Table 4. Tchad : Opérations financières de l'administration centrale, 2012–2019

(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

| | 2012 | 2013 | 2014 | | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Proj. | | Proj. | | |
| Recettes et dons | 35.0 | 27.8 | 28.8 | 23.3 | 26.7 | 21.5 | 23.5 | 25.2 | 33.4 | 35.1 |
| Recettes | 31.2 | 25.4 | 26.2 | 21.2 | 24.1 | 18.0 | 21.0 | 22.6 | 30.8 | 32.5 |
| Pétrole | 23.2 | 16.1 | 17.3 | 11.8 | 14.9 | 8.1 | 10.4 | 11.6 | 19.4 | 20.8 |
| Hors pétrole | 8.1 | 9.3 | 8.9 | 9.5 | 9.2 | 9.9 | 10.6 | 11.0 | 11.4 | 11.8 |
| Fiscales | 7.7 | 9.0 | 8.5 | 9.0 | 8.9 | 9.4 | 10.1 | 10.4 | 10.7 | 11.0 |
| Non-fiscales | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 |
| Dons | 3.8 | 2.4 | 2.7 | 2.1 | 2.8 | 3.5 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 |
| Assistance budgétaire | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dons projets | 3.8 | 2.3 | 2.7 | 2.1 | 2.8 | 3.1 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 |
| Dépenses | 34.4 | 31.4 | 29.3 | 29.6 | 29.0 | 23.0 | 24.1 | 25.1 | 29.4 | 32.2 |
| Courantes | 16.5 | 17.7 | 15.5 | 16.7 | 14.8 | 14.4 | 13.5 | 13.9 | 15.4 | 16.1 |
| Salaires | 6.4 | 7.1 | 6.5 | 6.6 | 6.5 | 6.9 | 6.4 | 6.4 | 6.7 | 7.0 |
| Biens et services | 2.8 | 2.9 | 2.4 | 2.8 | 2.4 | 1.2 | 1.7 | 2.0 | 2.5 | 3.0 |
| Transferts et subventions | 6.6 | 6.9 | 5.6 | 6.4 | 5.1 | 5.4 | 4.5 | 4.5 | 5.4 | 5.4 |
| Intérêts | 0.6 | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 1.0 | 1.0 | 0.8 | 0.7 |
| Intérieurs | 0.4 | 0.2 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Extérieurs | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.4 | 0.3 |
| Investissement | 17.9 | 13.7 | 13.9 | 12.9 | 14.2 | 8.6 | 10.5 | 11.2 | 14.0 | 16.0 |
| sur financement intérieur | 12.3 | 10.5 | 10.3 | 9.9 | 9.1 | 4.8 | 5.5 | 6.2 | 9.0 | 11.0 |
| sur financement extérieur | 5.5 | 3.2 | 3.6 | 3.0 | 5.0 | 3.9 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| Solde global (dons compris, base engagement) | 0.7 | -3.6 | -0.5 | -6.3 | -2.3 | -1.5 | -0.5 | 0.1 | 4.0 | 2.9 |
| Solde primaire hors pétrole (hors dons, base engag.) ² | -20.1 | -18.2 | -15.9 | -16.3 | -14.1 | -8.4 | -7.4 | -8.0 | -12.2 | -14.6 |
| Paiement des arriérés ³ | -2.5 | -5.0 | -2.3 | -2.6 | -2.1 | -3.4 | -2.0 | -1.9 | -1.8 | -2.0 |
| Instances de paiement ⁴ | 2.7 | 2.0 | 2.3 | 3.5 | 1.9 | 2.1 | 2.0 | 1.9 | 2.1 | 2.4 |
| Erreurs et omissions | 1.3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Solde global (dons compris, base caisse) | 2.1 | -6.6 | -0.5 | -5.9 | -2.5 | -2.7 | -0.5 | 0.1 | 4.3 | 3.4 |
| Financement | -2.1 | 6.6 | 0.5 | 5.9 | 2.5 | 2.7 | 0.5 | -0.1 | -4.3 | -3.4 |
| Financement intérieur (net) | -3.1 | 1.7 | 2.5 | 8.3 | 2.2 | 2.2 | 0.7 | -0.2 | -4.7 | -1.9 |
| Financement bancaire (net) | -2.6 | 0.7 | 0.4 | 3.6 | 0.2 | 1.7 | 0.5 | -0.3 | -5.0 | -2.2 |
| Banque centrale (BEAC) | -2.1 | 0.8 | -0.2 | 2.1 | -0.3 | 0.6 | -0.3 | -0.5 | -5.1 | -2.3 |
| Dépôts | -1.6 | 1.3 | 0.0 | 2.0 | -0.2 | 0.0 | -0.4 | -0.4 | -4.8 | -2.0 |
| Avances (nettes) | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.1 | -0.4 | 0.0 | -0.4 | -0.3 | -0.3 | -0.3 |
| FMI (décaissements) | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.0 | 0.0 |
| Banques commerciales | -0.5 | -0.1 | 0.6 | 1.5 | 0.5 | 1.1 | 0.8 | 0.2 | 0.1 | 0.1 |
| Financement non-bancaire (net) | -0.6 | 1.0 | -1.7 | -0.6 | 0.1 | -0.6 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 |
| Privatisations et autres recettes exceptionnelles ⁵ | 0.1 | 0.0 | 3.8 | 5.4 | 1.8 | 1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Financement extérieur | 1.0 | 4.9 | -2.0 | -2.4 | 0.3 | 0.5 | -0.2 | 0.0 | 0.4 | -1.5 |
| Prêts (nets) | 1.0 | 4.2 | -2.6 | -2.4 | 0.0 | 0.1 | -0.7 | -0.4 | 0.0 | -1.9 |
| Décaissements | 1.7 | 7.3 | 1.5 | 1.1 | 2.5 | 1.3 | 3.2 | 3.1 | 3.2 | 3.2 |
| Ecart de financement | ... | ... | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | | | |
| PIB hors pétrole | 4,400 | 4,661 | 5,317 | 5,150 | 5,793 | 5,357 | 5,796 | 6,268 | 6,733 | 7,291 |
| Dépenses sociales de réduction de la pauvreté | ... | 7.2 | 7.4 | 6.0 | 6.9 | 5.6 | ... | ... | ... | ... |
| Dépôts dans les banques (principalement BEAC) | 6.2 | 4.6 | 4.0 | 2.1 | 3.9 | 2.1 | 2.3 | 2.5 | 7.2 | 8.7 |
| (en mois de dépenses sur financement intérieur) | 2.6 | 2.0 | 1.9 | 1.0 | 2.0 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 3.5 | 3.8 |
| Avances statutaires BEAC | 4.3 | 3.6 | 2.7 | 3.2 | 2.2 | 3.0 | 2.5 | 1.9 | 1.5 | 1.1 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹ Rapport du FMI No. EBS/14/96; Tchad--Programme au titre de la Facilité de Crédit Elargie.² Recettes hors pétrole et hors dons moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.³ Avant 2014, différence entre les ordonnancements et les décaissements en fin de période.⁴ Différence entre les engagements et les décaissement en fin de période⁵ Les recettes exceptionnelles liées au règlement d'un conflit avec une entreprise pétrolière sont incluses en 2014

Table 5. Tchad : Balance des paiements, 2012-19

(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

| | 2012 | 2013 | 2014 | | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|----------|----------|------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Prel. | Proj. | Prog. | Proj. | Prog. | Proj. | Projections | | | |
| Solde courant, transferts officiels courants inclus | -549 | -577 | -545 | -602 | -587 | -699 | -677 | -513 | -303 | -254 |
| Balance commerciale | 486 | 420 | 488 | 194 | 687 | 116 | 357 | 855 | 1,059 | 1,209 |
| Exportations (FAB) : | 2,209 | 1,919 | 2,496 | 1,940 | 2,763 | 1,912 | 2,343 | 3,071 | 3,363 | 3,602 |
| <i>dont</i> : pétrole | 1,905 | 1,593 | 2,145 | 1,592 | 2,392 | 1,548 | 1,949 | 2,644 | 2,890 | 3,079 |
| Importations (FAB) | -1,723 | -1,499 | -2,007 | -1,746 | -2,076 | -1,796 | -1,986 | -2,216 | -2,304 | -2,393 |
| Services (net) | -1,160 | -1,032 | -1,214 | -1,049 | -1,313 | -1,060 | -1,148 | -1,315 | -1,307 | -1,303 |
| Revenu des facteurs (net) | -153 | -292 | -362 | -291 | -410 | -144 | -271 | -444 | -467 | -582 |
| Transferts courants (net) | 277 | 326 | 542 | 544 | 450 | 388 | 384 | 391 | 412 | 422 |
| Officiels (net) ¹ | 57 | 147 | 310 | 303 | 210 | 133 | 122 | 124 | 134 | 134 |
| Privés (net) | 220 | 228 | 232 | 240 | 240 | 256 | 263 | 267 | 278 | 288 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 395 | 582 | 535 | 421 | 562 | 646 | 644 | 493 | 601 | 375 |
| Transferts en capital | 136 | 104 | 139 | 104 | 145 | 162 | 145 | 157 | 169 | 183 |
| Investissements directs étrangers ² | 296 | 257 | -195 | -334 | 503 | 403 | 420 | 352 | 309 | 225 |
| Autres investissements à moyen et long terme | 49 | 187 | 538 | 556 | -13 | 18 | 3 | 7 | 12 | -125 |
| Secteur public | 59 | 198 | 548 | 567 | -2 | 30 | 15 | 20 | 26 | -110 |
| Secteur privé | -10 | -10 | -11 | -11 | -11 | -11 | -12 | -13 | -14 | -15 |
| Capital à court terme | -87 | 34 | 55 | 94 | -73 | 63 | 75 | -23 | 111 | 92 |
| Erreurs et omissions | 243 | -15 | | 77 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global | 108 | -11 | -10 | -104 | -25 | -53 | -33 | -20 | 298 | 121 |
| Financement | -108 | 11 | 0 | 104 | -13 | 0 | -22 | -28 | -325 | -148 |
| Variation des réserves nettes (baisse +) | -108 | 11 | 0 | 104 | -13 | 0 | -22 | -28 | -325 | -148 |
| Ecart de financement | 0 | 0 | -10 | 0 | -38 | -53 | -55 | -47 | -27 | -27 |
| Ecart de financement (% du PIB) | 0 | 0 | | 0 | -0.5 | -0.8 | -0.7 | -0.5 | -0.3 | -0.3 |
| Financements exceptionnels | | | 10 | 0 | 38 | 53 | 55 | 47 | 27 | 27 |
| FMI FCE | | | 10 | | 18 | 20 | 17 | 17 | 0 | 0 |
| FCE augmentation | | | | | | 14 | 8 | 0 | | |
| Remise de dette potentielle (PPTE) | | | 0 | 0 | 20 | 19 | 29 | 30 | 27 | 27 |
| Ecart résiduel | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | |
| Solde copurant (pourcentage du PIB) | -8.7 | -9.0 | -7.2 | -8.7 | -7.1 | -10.0 | -8.7 | -5.8 | -3.2 | -2.5 |
| Exportations (pourcentage du PIB) | 35 | 30 | 33 | 28 | 33 | 27 | 30 | 35 | 35 | 35 |
| <i>dont</i> : pétrole | 30 | 25 | 28 | 23 | 29 | 22 | 25 | 30 | 30 | 30 |
| Importations (pourcentage du PIB) | -27 | -23 | -26 | -25 | -25 | -26 | -25 | -25 | -24 | -23 |
| IDE (pourcentage du PIB) | 4.7 | 4.0 | -2.6 | -4.9 | 5.7 | 5.8 | 5.4 | 4.0 | 3.2 | 2.2 |
| Réserves de change brutes (milliards de dollars EU) | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.1 | 1.6 | 1.0 | 1.1 | 1.3 | 1.9 | 2.1 |
| (en mois d'importations des biens et services) | 2.3 | 2.5 | 2.0 | 2.1 | 2.2 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 3.3 | 3.6 |
| (idem, excluant les importations du secteur pétrolier) | 2.7 | 3.0 | 2.5 | 2.5 | 2.7 | 2.7 | 2.8 | 2.8 | 3.8 | 4.0 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹ inclut le transfert au gouvernement en 2014 des recettes liées au règlement d'un conflit avec une entreprise pétrolière² les IDE sont négatifs en 2014 à cause du désinvestissement de Chevron du plus grand consortium pétrolier du Tchad

Table 6. Tchad: Situation monétaire, 2012–17

| | (milliards de francs CFA) | | | | | | | |
|--|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | | 2015 | | 2016 | 2017 |
| | | Prel. | Prog. | Proj. | Prog. | Proj. | Proj. | |
| Avoirs extérieurs nets | 558.1 | 537.7 | 540.6 | 522.7 | 557.5 | 474.5 | 566.3 | 678.8 |
| Banque centrale | 538.6 | 527.9 | 527.9 | 534.5 | 541.0 | 464.5 | 556.3 | 663.8 |
| Banques commerciales | 19.4 | 9.8 | 12.7 | -11.9 | 16.5 | 10.0 | 10.0 | 15.0 |
| Avoirs intérieurs nets | 226.2 | 314.4 | 392.1 | 555.0 | 458.7 | 641.5 | 707.5 | 723.4 |
| Crédit intérieur | 347.6 | 465.4 | 538.6 | 760.4 | 614.1 | 796.5 | 837.5 | 833.4 |
| Créances sur l'État (net) | -28.4 | 50.4 | 63.1 | 204.2 | 59.1 | 264.2 | 268.6 | 230.2 |
| Trésor (net) | -40.9 | 35.7 | 48.4 | 165.6 | 44.4 | 225.6 | 230.0 | 191.6 |
| Secteur bancaire | -40.9 | 35.7 | 48.4 | 165.6 | 44.4 | 225.6 | 230.0 | 191.6 |
| Banque centrale | 28.6 | 96.9 | 76.0 | 228.7 | 42.1 | 228.7 | 186.1 | 137.7 |
| Créances sur l'État | 279.8 | 260.3 | 239.5 | 268.2 | 218.6 | 268.2 | 247.3 | 226.5 |
| Engagements vis-à-vis de l'État | -251.2 | -163.5 | -163.4 | -39.5 | -176.5 | -39.5 | -61.2 | -88.7 |
| Banques commerciales | -69.5 | -61.2 | -27.7 | -63.2 | 2.3 | -3.1 | 43.9 | 53.9 |
| Créances sur l'État | 50.1 | 66.6 | 100.1 | 86.2 | 130.1 | 146.2 | 193.2 | 203.2 |
| Engagement vis-à-vis de l'État | -119.7 | -127.7 | -127.7 | -149.3 | -127.7 | -149.3 | -149.3 | -149.3 |
| Position au FMI | 2.5 | 0.9 | 10.6 | 10.6 | 27.2 | 41.2 | 65.1 | 81.2 |
| Autres, hors Trésor | 12.5 | 14.7 | 14.7 | 38.6 | 14.7 | 38.6 | 38.6 | 38.6 |
| Crédit à l'économie | 367.3 | 389.6 | 465.4 | 537.0 | 527.2 | 488.9 | 499.9 | 516.8 |
| Comptes de capital | -104.7 | -113.9 | -126.4 | -102.8 | 140.4 | -130.0 | -120.0 | -120.0 |
| Autres postes (net) | -7.3 | -27.5 | -20.0 | -23.4 | -15.0 | -25.0 | -10.0 | 10.0 |
| Monnaie et quasi-monnaie | 784.3 | 852.1 | 932.8 | 1077.7 | 1016.3 | 1116.1 | 1273.8 | 1402.2 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 400.7 | 448.3 | 490.8 | 539.2 | 534.7 | 558.4 | 637.3 | 701.6 |
| Dépôts à vue | 326.0 | 336.3 | 368.1 | 460.5 | 401.0 | 476.9 | 544.2 | 599.1 |
| Dépôts à terme et d'épargne | 57.5 | 67.5 | 73.9 | 78.0 | 80.5 | 80.8 | 92.2 | 101.5 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | |
| Monnaie au sens large (variation annuelle en %) | 13.4 | 8.6 | 9.5 | 26.5 | 9.0 | 3.6 | 14.1 | 10.1 |
| Crédit à l'économie (variation annuelle en %) | 32.1 | 6.1 | 19.5 | 37.8 | 13.3 | -9.0 | 2.2 | 3.4 |
| Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB) | 5.8 | 6.1 | 6.1 | 7.8 | 6.4 | 7.0 | 6.4 | 5.8 |
| Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB hors pétrole) | 8.3 | 8.4 | 8.8 | 10.4 | 9.1 | 9.1 | 8.6 | 8.2 |
| Vélocité (PIB hors pétrole) | 5.6 | 5.5 | 5.7 | 4.8 | 5.7 | 4.8 | 4.5 | 4.5 |
| Vélocité (PIB total) | 8.1 | 7.5 | 8.1 | 6.4 | 8.1 | 6.2 | 6.1 | 6.3 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.

Table 7. Chad: Indicateurs de solidité financière, 2008–14*

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Solvabilité | | | | | | |
| Ratio de solvabilité | 13.3 | 12.1 | 6.7 | 19.7 | 18.1 | 12.5 |
| Qualité des actifs | | | | | | |
| Taux de dégradation brut | 8.0 | 10.4 | 12.1 | 9.8 | 7.4 | 10.5 |
| Provisions de prêts nonperformants | 70.2 | 64.6 | 73.5 | 75.6 | 57.4 | 60 |
| Prêts non performants nets/Prêts bruts | 2.4 | 3.7 | 3.2 | 2.4 | 3.7 | ... |
| Rentabilité | | | | | | |
| ROA | 3.9 | 1.3 | 3.7 | 2.4 | 3.0 | 1.6 |
| ROE | 36.4 | 11.4 | 39.4 | 11.7 | 24.4 | 15.8 |
| Liquidité | | | | | | |
| Actifs liquides sur actifs totaux | 19.6 | 17.9 | 18.2 | 29.9 | 28.1 | 18.6 |
| Crédits/dépôts | 82.4 | 85.2 | 73.8 | 75.2 | 79.7 | ... |
| Evaluation de Banques (nombre de banques) | | | | | | |
| Solide ou bon | 4 | 4 | 3 | 5 | ... | ... |
| Fragile | 1 | 1 | 1 | 2 | ... | ... |
| Critique | 1 | 1 | 2 | 0 | ... | ... |
| Non-classé | 1 | 2 | 2 | 1 | ... | ... |
| Total | 7 | 8 | 8 | 8 | ... | ... |

Sources : BEAC/COBAC.

*: pas de données disponibles pour 2013, et données 2014 à fin juin

Table 8. Tchad : Critères de Réalisation (CR) et Objectifs Intermédiaires (OI) du programme FEC en 2014

(milliards de francs CFA; cumulé a partir du début de l'année, sauf indication contraire)¹

| | fin sept 2014 OI | fin décembre 2014 | | | |
|---|---------------------|-------------------|--------|-------|----------|
| | | approb. FEC | révisé | réel | statut |
| Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher | (649) | (846) | (846) | (836) | tenu |
| Financement intérieur net de l'État, plafond | 179 | 134 | 154 | 430 | non tenu |
| Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, plafond ² | 0 | 0 | 0 | 0 | tenu |
| Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières, plafond ³ | 0 | 0 | 0 | 0 | tenu |
| Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat et les entreprises publiques non-financières, à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur d'une maturité d'un an au plus, | 0 | 0 | 0 | 0 | tenu |
| Plancher aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté | 263 | 394 | 394 | 309 | non tenu |
| Pour mémoire : | | | | | |
| Recettes pétrolières | 445 | 920 | | 635 | |
| Recettes pétrolières, revenus pétroliers exceptionnels et recettes des privatisés ou du renouvellement des licences de télécommunication | 455 | 1,121 | | 913 | |
| Dons budgétaires extérieurs | 0 | 0 | | 0 | |

Sources: Autorités tchadiennes ; et prévisions des services du FMI.

1. Les indicateurs quantitatifs sont définis, de manière détaillée, dans le Protocole d'accord technique.
2. Depuis fin-juin 2014.
3. A être respecté de manière continue.

Table 9. Tchad : Repères structurels du programme FEC en 2014

| Mesures | date d'exigibilité | Statut |
|--|--------------------|--|
| Préparation et publication de rapports d'exécution budgétaires trimestriels, sur la base des données existantes. | fin septembre 2014 | atteint |
| Adoption d'un cadre réglementaire de la gestion de la dette, en particulier une procédure de saisine et de fonctionnement en ligne avec les recommandations de l'assistance technique de la Banque mondiale et d'AFRITAC Centre. | fin septembre 2014 | non atteint (mesure complétée en décembre) |
| Soumission au Parlement du projet de loi de finances 2015 avec un objectif de déficit primaire hors pétrole de 14,1 % du PIB non pétrolier. | fin octobre 2014 | atteint |
| Limitation des procédures de dépenses d'urgence à 17 % du total des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires et du service de la dette) en 2014. | fin décembre 2014 | atteint |
| Sources : autorités tchadiennes; et services du FMI | | |

Table 10a. Tchad : Calendrier de décaissement original au titre de l'accord FEC, 2014-17

| Montant (millions de DTS) | Date de disponibilité | Modalités de décaissement |
|-------------------------------------|------------------------------|---|
| 13,31 | 1 août 2014 | Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration |
| 13,31 | 15 février 2015 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et achèvement de la première revue |
| 10,66 | 15 août 2015 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et achèvement de la deuxième revue |
| 10,66 | 15 février 2016 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et achèvement de la troisième revue |
| 10,66 | 15 août 2016 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et achèvement de la quatrième revue |
| 10,66 | 15 février 2017 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et achèvement de la cinquième revue |
| 10,66 | 15 juillet 2017 | Observation des critères de réalisation au 31 mai 2017 et achèvement de la sixième revue |

Sources : estimations et prévisions des services du FMI

Table 10b. Tchad: Nouveau calendrier de décaissement proposé dans le cadre de l'accord FEC, 2014-17

| Montant (millions de DTS) | Date de disponibilité | Modalités de décaissement |
|-------------------------------------|------------------------------|---|
| 13,31 | 1 août 2014 | Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration |
| 19,97 | 15 février 2015 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et achèvement de la première revue |
| 20,65 | 15 août 2015 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et achèvement de la deuxième revue |
| 17,32 | 15 février 2016 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et achèvement de la troisième revue |
| 13,99 | 15 août 2016 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et achèvement de la quatrième revue |
| 10,66 | 15 février 2017 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et achèvement de la cinquième revue |
| 10,66 | 15 juillet 2017 | Observation des critères de réalisation au 31 mai 2017 et achèvement de la sixième revue |

Sources : estimations et prévisions des services du FMI

Table 11. Tchad : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Obligations du FMI sur la base du crédit existant | | | | | | | | | | | |
| Principal | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 0.0 |
| Commissions et intérêts | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif | | | | | | | | | | | |
| Principal | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 4.7 | 12.5 | 18.1 | 21.3 | 21.3 | 16.7 |
| Commissions et intérêts | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.0 |
| Obligations totales sur la base du crédit existant et prospectif | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 4.9 | 12.8 | 18.3 | 21.5 | 21.4 | 16.7 |
| En milliards de FCFA | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 3.9 | 10.4 | 14.9 | 17.4 | 17.4 | 13.6 |
| En pourcentage des exportations de biens et services | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 |
| En pourcentage du service de la dette ¹ | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 1.9 | 12.9 | 15.5 | 17.1 | 14.9 | 10.5 |
| En pourcentage du PIB | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| En pourcentage des recettes fiscales | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 0.8 | 1.1 | 1.2 | 1.1 | 0.8 |
| En pourcentage de la quote-part | 0.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 7.4 | 19.2 | 27.5 | 32.2 | 32.1 | 25.1 |
| Encours du crédit du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 53.9 | 85.2 | 106.6 | 106.6 | 106.6 | 101.9 | 89.4 | 71.3 | 50.0 | 28.7 | 12.0 |
| En milliards de FCFA | 44.1 | 69.8 | 87.1 | 86.5 | 86.2 | 81.8 | 72.6 | 57.9 | 40.6 | 23.3 | 9.7 |
| En pourcentage des exportations de biens et services | 2.1 | 2.7 | 2.6 | 2.4 | 2.2 | 2.1 | 1.8 | 1.5 | 1.0 | 0.6 | 0.2 |
| En pourcentage du service de la dette ¹ | 68.9 | 33.0 | 41.1 | 40.7 | 29.2 | 38.8 | 90.5 | 60.5 | 39.7 | 19.9 | 7.5 |
| En pourcentage du PIB | 0.6 | 0.9 | 1.0 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.6 | 0.5 | 0.3 | 0.2 | 0.1 |
| En pourcentage des recettes fiscales | 7.0 | 8.6 | 9.8 | 9.1 | 8.3 | 7.3 | 5.9 | 4.3 | 2.7 | 1.4 | 0.6 |
| En pourcentage de la quote-part | 81.0 | 128.0 | 160.0 | 160.0 | 160.0 | 153.0 | 134.2 | 107.0 | 75.0 | 43.0 | 18.0 |
| Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) | 40.2 | 31.3 | 21.3 | 0.0 | 0.0 | -4.7 | -12.5 | -18.1 | -21.3 | -21.3 | -16.7 |
| Décaissements | 40.6 | 31.3 | 21.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Remboursements et rachats | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 4.7 | 12.5 | 18.1 | 21.3 | 21.3 | 16.7 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et de services (milliards de FCFA) | 2,121.9 | 2,576.2 | 3,318.8 | 3,642.2 | 3,900.9 | 3,856.8 | 3,936.5 | 3,990.2 | 3,905.7 | 3,915.3 | 3,930.3 |
| Service de la dette extérieure (milliards FCFA) ¹ | 64.1 | 211.5 | 211.9 | 212.5 | 294.7 | 210.7 | 80.2 | 95.7 | 102.2 | 116.9 | 129.5 |
| PIB nominal (milliards de FCFA) | 6,962.5 | 7,794.0 | 8,874.6 | 9,553 | 10,349 | 10,851.3 | 11,486.7 | 12,141.2 | 12,790.7 | 13,499.3 | 14,262.7 |
| Recettes fiscales (milliards FCFA) | 629.3 | 808.4 | 886.4 | 954.3 | 1,035.7 | 1,122.5 | 1,229.5 | 1,350.5 | 1,475.8 | 1,613.7 | 1,764.5 |
| Quote-part (millions de DTS) | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 | 66.6 |

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Appendix I. Lettre d' intention

N'Djamena,

le 9 avril, 2015.

Madam Christine Lagarde
Managing Director
International Monetary Fund
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
United States

Madame la Directrice Générale:

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 1er août 2014, à la demande de mon Gouvernement, un programme financier sous la Facilité élargie de crédit (FEC) couvrant la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2017. La présente lettre et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint présentent l'évolution économique récente et les performances sous le programme FEC depuis lors, ainsi que les politiques que nous comptons mettre pour le restant de l'année 2015 et pour le moyen terme.

La mise en œuvre du programme se fait dans un contexte caractérisé par la survenance de deux chocs exogènes majeurs à savoir la chute du prix de pétrole sur les marchés internationaux et la crise sécuritaire régionale marquée par la lutte contre Boko Haram. En effet, juste après l'adoption du programme, le cours du pétrole a poursuivi de manière continue la baisse amorcée vers la fin du mois de juin jusqu'à atteindre des niveaux très bas au premier trimestre 2015, avec une baisse cumulée des cours d'environ 50 pour cent entre fin juin 2014 et fin mars 2015. En temps normal, le pétrole contribue jusqu'à deux-tiers de nos ressources budgétaires, 90 pour cent de nos recettes d'exportation et environ 30 pour cent de notre produit intérieur brut.

Nonobstant ce choc important de la balance des paiements, mon Gouvernement a exécuté le Programme FEC de manière satisfaisante au cours de l'année 2014 grâce à un meilleur recouvrement des recettes hors pétrole ainsi qu'à une mobilisation accrue des financements et recettes exceptionnelles. Ainsi, à fin décembre 2014, les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels du programme ont été globalement respectés. En particulier, le solde primaire hors pétrole, principal pilier du programme en matière budgétaire, est estimé à 16,3 pour cent du PIB non-pétrolier, soit une baisse d'environ deux points de pourcentage du PIB non-pétrolier par rapport à 2013. En matière de réformes structurelles, le Gouvernement a notamment réduit significativement les dépenses avant ordonnancement, renforcé le cadre réglementaire de gestion de la dette et éliminé les travailleurs fantômes de la masse salariale, générant une économie de 17 milliards de francs CFA.

En revanche, le critère de réalisation relatif au plafond sur le financement intérieur net de l'Etat a été dépassé du fait de la baisse drastique de recettes pétrolières, nécessitant des besoins de

financement intérieur accrus. Aussi, le plancher sur les dépenses de pauvreté n'a pas été atteint, à la suite de la baisse de recettes pétrolières mais également d'une erreur de programmation de cet objectif sur la base de la Loi de Finances Initiale plutôt que sur la dotation de la Loi de Finances Rectificative, que le Gouvernement a par ailleurs pleinement exécuté. Par conséquent, le Gouvernement sollicite une dérogation du Conseil d'administration pour le non-respect de ces deux critères de réalisation à la suite du choc exogène subi.

En plus du choc pétrolier, le Tchad s'est engagé dans la lutte contre Boko Haram depuis le mois de janvier 2015 pour préserver la paix intérieure et venir en aide à plus de 30 millions d'habitants vivant dans le bassin du Lac Tchad menacés par ce mouvement terroriste. Le coût mensuel de nos opérations militaires au Cameroun, au Nigeria, au Niger et dans la région du lac Tchad est évalué à environ 12 millions de dollar E.U., auquel il faut ajouter le coût de la prise en charge des centaines des milliers des réfugiés.

Ces deux chocs exogènes, qui rendent difficile la gestion budgétaire, sont en train d'être jugulés grâce à la mobilisation des financements des partenaires au développement consécutive à l'effet catalytique du Programme FEC d'une part et aux ajustements budgétaires opérés par mon Gouvernement d'autre part. Il sied de noter ici que, dans le respect de la contrainte budgétaire, le Gouvernement soumettra à l'Assemblée nationale vers la mi-avril un projet de loi de finances rectificative, avec un déficit primaire hors pétrole programmé en baisse à 8,6 pour cent du PIB non pétrolier en 2015, essentiellement par la réduction du train de vie de l'Etat mais tout en préservant les dépenses sociales prioritaires. Aussi, le Gouvernement soumettra aux services du FMI pas plus tard que la mi-avril les données d'exécution budgétaire préliminaires reflétant les dépenses ordonnancées sur la base du « tableau quatre phases ».

Dans le même temps, le Gouvernement continuera à mener un ensemble cohérent de réformes structurelles, notamment pour renforcer la gestion des finances publiques. Dans ce cadre, il poursuivra la réduction des dépenses avant ordonnancement et renforcera d'avantage la transparence dans le secteur pétrolier en mettant en place une structure interministérielle de suivi, comptabilisation et prévision des activités et ressources de ce secteur. Par ailleurs, la mobilisation des recettes hors pétrole se poursuivra, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale (gestion informatisée de l'administration fiscale, réduction du taux de l'impôt des sociétés...) et l'opérationnalisation des scanners aux différents cordons douaniers. Enfin, le Gouvernement continuera d'améliorer le climat des affaires notamment par la promulgation d'un nouveau code des marchés publics aux standards internationaux (et la restructuration des institutions qui en ont la charge) afin de faciliter la diversification de l'économie tchadienne.

Mon Gouvernement s'engage, pour la période allant du 1er janvier 2015 au 30 juin 2017, à mettre en œuvre les politiques et mesures inscrites dans le MEPP pour atteindre les objectifs du programme. Le Gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la bonne mise en œuvre du programme. Le Gouvernement consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures additionnelles conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

Sur la base de nos besoins additionnels au titre de la balance des paiements et des politiques décrites dans cette lettre d'intention et ses pièces jointes, mon Gouvernement sollicite l'approbation par le Conseil d'administration de la première revue du programme soutenu par la FEC, le décaissement y relatif d'un appui financier équivalent à 19,97 millions de DTS, l'augmentation de notre accord triennal sous la FEC jusqu'à un montant total de 106,56 millions de DTS pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2017 et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres très endettés (IPPTE). En outre, nous sollicitons un appui financier total en 2015 équivalent à 61 pour cent de notre quote-part, soit 40,62 millions de DTS.

Mon Gouvernement et le peuple tchadien attendent l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE et l'allègement de la dette extérieure du Tchad comme une étape décisive dans la mise en œuvre du Plan National du Développement et de la vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » du Président de la république, Chef de l'Etat, visant la génération d'une croissance forte et mieux partagée. Les économies du service de la dette qui en découleront permettront en effet de booster les dépenses sociales prioritaires. Enfin, dans l'objectif d'assurer la viabilité de la dette post-IPPTE, le Gouvernement prend l'engagement dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'endettement extérieur de recourir aux financements sous forme de dons et à des prêts hautement concessionnels.

Le Gouvernement consent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la première revue de l'accord au titre de la FEC. Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion de la revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

BEDOUMRA KORDJE

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Republic du Chad

Attachments:

- I. Memorandum Des Politiques Economiques et Financieres pour 2015-17
- II. Technical Memorandum of Understanding

Attachment I. Memorandum Des Politiques Economiques et Financieres pour 2015–17

INTRODUCTION

1. **Ce mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète celui de juillet 2014.** Il décrit l'évolution économique récente, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques, ainsi que les politiques et réformes qui seront mises en œuvre en 2015. Les priorités et objectifs du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) demeurent centrés sur les mêmes principaux éléments, à savoir: (i) le maintien de la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire, (ii) le renforcement des institutions et la gouvernance budgétaire; (iii) la promotion d'une croissance soutenue et inclusive à moyen terme; (iv) l'amélioration de la gestion de la dette et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPE; (v) l'accroissement de la transparence dans le secteur pétrolier ; et (vi) le développement des secteurs privé et financier et la diversification de l'économie. Ces objectifs sont en phase avec le Plan National de Développement (PND) 2013-2015 dont le Gouvernement s'est doté et qui est basé sur les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) II 2008-2011 et la Vision du Chef de l'Etat pour l'émergence du Tchad à l'Horizon 2030.

2. **L'exécution du Programme économique du Gouvernement se fait dans un contexte rendu extrêmement difficile du fait de la survenance de deux chocs exogènes majeurs.** Il s'agit d'une part du choc lié à la chute des prix du pétrole sur les marchés internationaux, qui a commencé à la fin du mois de juin 2014 et, d'autre part, du choc sécuritaire causé par la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, avec leurs conséquences économique-financières, humaines et humanitaires.¹ Constituant un îlot de stabilité dans une sous-région marquée par une instabilité sécuritaire, le Tchad ne pouvait rester insensible face aux attaques répétées et à la progression rapide de ce mouvement fondamentaliste qui menace la vie paisible de plus de 30 millions d'habitants. C'est ainsi que depuis mi-janvier 2015, les troupes Tchadiennes ont lancé des opérations au Cameroun, au Nigeria, au Niger et dans la région du Lac Tchad dont le coût² pèse très lourdement sur les finances publiques du pays en 2015.

¹ En temps normal, le pétrole contribue à concurrence de deux-tiers de nos ressources budgétaires, 90 pour cent de nos recettes d'exportation et environ 30 pour cent de notre produit intérieur brut.

² Le coût mensuel des opérations liées à l'intervention de nos troupes au Cameroun, au Nigeria, au Niger et dans la région du lac Tchad est d'au moins 12 millions de dollars E.U. et pèse donc très lourdement sur les perspectives budgétaires de 2015.

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC EN 2014

A. Evolution économique récente

3. **Le taux de croissance du PIB en 2014 a été plus faible qu'anticipé ; il se situe à** environ 7 pour cent contre une prévision de 9,6 pour cent dans le cadre du programme. Cette situation s'explique essentiellement par la faible performance du secteur primaire. En effet, si le secteur agricole a donné des résultats encourageants, grâce à la poursuite d'investissements (mécanisation, développement de l'hydraulique, distribution d'intrants et de pesticide) et à un programme gouvernemental pour favoriser les prêts bancaires au secteur du coton, le secteur des hydrocarbures n'a pas eu les résultats escomptés. En effet, si l'entrée en production de nouveaux champs pétrolifères (Mangara et Badila) a été un facteur favorable, le conflit entre une entreprise productrice et le Gouvernement (qui a trouvé une solution au mois de novembre 2014) a entraîné un retard dans la production de cet opérateur destinée à l'exportation, qui n'a pu débuter qu'en décembre 2014, soit 6 mois après la date initialement prévue.

4. **La maîtrise de l'inflation s'est poursuivie**, avec une progression annuelle moyenne limitée à 1,7 pour cent sur l'ensemble de l'année 2014, bien en deçà de la norme interne à la CEMAC de 3 pour cent. Ce résultat est d'autant plus appréciable que des facteurs défavorables, telles les perturbations des importations depuis le Nigeria compte tenu de la situation sécuritaire, ont rendu fortement volatils les prix de certains produits du panier de la ménagère---les importations sont estimées à 27 pour cent du total de la consommation des biens faisant partie du panier de la ménagère.

5. **La situation des finances publiques a aussi été maîtrisée**, avec un déficit global (base caisse) en baisse d'un point de pourcentage pour se situer à 5,9 pour cent du PIB non pétrolier. En effet, si l'effondrement des prix du pétrole au cours de la deuxième partie de l'année 2014 a pénalisé les recettes pétrolières, le Gouvernement a pu mobiliser des recettes exceptionnelles, notamment grâce à la résolution du contentieux dans le secteur des hydrocarbures, et des recettes fiscales hors pétrole plus élevées que prévues. De plus, le déficit primaire hors pétrole (DPHP) a baissé d'environ deux points de pourcentage pour se situer à 16,3 pour cent.

6. **La situation monétaire a été caractérisée par une expansion significative du crédit bancaire en 2014**. Cela s'explique par l'activité économique globale du secteur privé, en particulier des entreprises fournissant des biens ou des services en lien avec les importants investissements qui se sont poursuivis en 2014, notamment avec la préparation du Sommet de l'Union Africaine qui devait se tenir au Tchad à la mi-2015.

7. **Les comptes externes sont restés relativement stables en 2014 par rapport à 2013**, avec un déficit de la balance courante qui a atteint environ 8,7 pour cent du PIB. Les réserves de change internationales ont baissé d'environ 100 millions de dollars E.U. en 2014, pour s'établir à 1,08 milliard de dollars E.U. Cette évolution est largement due à la nécessité pour le Gouvernement de tirer sur les dépôts à la Banque Centrale pour assurer le financement complet du budget de l'Etat.

B. Mise en œuvre du programme en 2014

8. **Malgré les chocs exogènes auxquels le pays a dû faire face, le Gouvernement a tout mis en œuvre pour assurer une exécution globalement satisfaisante du programme à fin décembre 2014.** Quatre des six critères de réalisation quantitatifs ont été observés (Tableau 1) : le déficit primaire hors pétrole (DPHP), la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, la non-accumulation d'arriérés extérieurs (par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières) et la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie (par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières).

9. **Le solde primaire de base hors pétrole s'est établi à -837,7 milliards de FCFA (16,3 pour cent du PIB hors pétrole), légèrement mieux que l'objectif du programme,** principalement grâce à un meilleur recouvrement des recettes hors pétrole aux niveaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI). Les dépenses ont été tenues, en ligne avec les objectifs de la LFR. Un travail de recensement systématique a aussi permis d'éliminer les salaires de « travailleurs fantômes » au sein de l'Administration, générant une économie de 17 milliards de FCFA.

10. Malgré une trésorerie parfois tendue au second semestre, **le plafond relatif à l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs a été respecté**: le niveau de ces arriérés au 31 décembre 2014 est estimé à 51, 8 milliards de FCFA, contre un niveau de 62 milliards de FCFA au 30 juin 2014. Néanmoins, le Gouvernement est conscient de la hausse significative du solde des instances de paiement à la fin 2014 (181 milliards FCFA). Le Gouvernement a donc pris des mesures pour limiter le risque d'arriérés en 2015, en prévoyant les enveloppes budgétaires nécessaires pour régler ces instances de paiement qui correspondent en partie à des travaux engagés dans le cadre de la préparation du sommet de l'UA avant la décision de repousser son organisation. **Aucun arriéré de paiement extérieur n'a été constaté**, de même qu'aucun recours à une nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat n'a été constaté.

11. **Deux critères de réalisation relatifs au plafond sur le financement intérieur net de l'Etat et au plancher sur les dépenses de pauvreté n'ont pas été respectés.** Le plafond relatif au financement intérieur net de l'Etat a été dépassé de 276 milliards de FCFA du fait de la baisse drastique de recettes pétrolières (313 milliards de FCFA par rapport au programme), ce qui a débouché sur des besoins de financement accrus couverts par une combinaison des crédits bancaires, une utilisation des dépôts de l'Etat à la BEAC et une mobilisation de recettes exceptionnelles et autres financements. Par conséquent, le Gouvernement sollicite une dérogation du Conseil d'administration pour le non-respect de ce critère consécutif aux chocs exogènes subis. **S'agissant du plancher sur les dépenses de pauvreté, le Gouvernement estime que l'objectif est atteint du point de vue de Loi de Finances Rectificative (LFR 2014) où la dotation pour ces secteurs avait été arrêtée à 309,6 milliards de FCFA.** A fin décembre 2014, le niveau de ces dépenses s'est établi à 309,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de quasiment 100 pour cent nonobstant la forte baisse des recettes pétrolières. Au total, les dépenses de lutte contre la pauvreté ont, en exécution, représenté 23 pour cent du total des dépenses primaires sur financement domestique en 2014. Si le critère de réalisation quantitatif du programme, fixé par erreur sur la base

de la loi de finances initiale, n'a pas été atteint, le Gouvernement estime qu'une demande de dérogation au Conseil d'Administration du FMI est largement justifiée étant entendu que les investissements dans ces secteurs sont en partie financés sur ressources pétrolières.

12. Les progrès dans l'agenda de réformes structurelles sont en ligne avec les objectifs du programme:

- La part des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires et de la dette) et exécutées selon des procédures exceptionnelles (DAO, Dépenses Avant Ordonnancement) a été limitée à 12,4 pour cent, largement en-deçà du repère structurel fixé à 17 pour cent. Ce résultat est d'autant plus appréciable si l'on prend en compte la situation sécuritaire difficile qui impose des dépenses pour lesquelles le Gouvernement n'a d'autre choix que d'avoir recours aux DAO.
- Le renforcement du cadre réglementaire de la gestion de la dette a suivi les recommandations techniques qui avaient été faites. Tout d'abord, le décret renforçant l'organisation et le rôle du comité interministériel en charge de la dette (CONAD) et de la cellule technique associée (ETAVID) a été signé le 19 juin 2014. Il a été complété par la signature de deux arrêtés, le 30 décembre 2014, le premier portant sur son fonctionnement et l'institution d'un Secrétariat permanent, le second portant sur la procédure de saisine. Enfin, des actions de renforcement des capacités humaines de la Direction de la dette ont été entreprises avec l'appui d'AFRITAC Centre.
- Aussi, le Gouvernement a préparé et publié sur le site internet du Ministère des finances et du budget les rapports trimestriels d'exécution budgétaire au titre de l'année 2014. Le premier et le second rapport étaient disponibles dès les mois d'avril et de juillet 2014, conformément à l'objectif précisé dans le repère structurel.
- Enfin, le premier projet de LFI 2015 soumis à l'Assemblée Nationale en octobre 2014 était bien en ligne avec l'objectif du programme d'un déficit primaire hors pétrole de 14 pour cent du PIB non-pétrolier. Ce projet de LFI a ensuite été révisé, comme expliqué ci-après.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2015 ET LE RESTE DU PROGRAMME

13. Le Gouvernement entend prendre des mesures efficaces pour relever les défis auxquels il fait face et maintenir les effets bénéfiques des programmes socio-économiques mis en œuvre pour accroître le niveau de vie de la population. Ainsi, il s'engage à poursuivre les objectifs macroéconomiques et budgétaires visant à renforcer la stabilité macroéconomique et à approfondir la diversification de l'économie.

14. Parmi ces objectifs, **le principal pilier du programme en matière budgétaire est un déficit primaire hors pétrole cohérent avec l'objectif de viabilité à moyen terme de la situation des finances publiques et de l'endettement public.** Dans ce but, et afin de prendre en compte la

nouvelle situation créée par la chute drastique des prix du pétrole sur les marchés internationaux, le Gouvernement a, sur instruction du Président de la République, chef de l'Etat, retiré le premier projet de budget envoyé à l'Assemblée Nationale en octobre 2014 et de le remplacer par la Loi de Finances Initiale approuvée à la fin de l'année 2014 sur la base des hypothèses crédibles, notamment concernant le prix moyen du baril de pétrole en 2015 (65 dollars E.U. en moyenne pour le baril Tchadien).

15. **Le Gouvernement souligne l'ampleur de l'ajustement prévu dans la LFI**, et donc des efforts supportés par la population du Tchad. Par rapport au budget de 2014, la LFI envisage en effet une réduction des dépenses primaires d'environ 240 milliards de FCFA, soit 4,5 pour cent du PIB non pétrolier. L'augmentation de la masse salariale est due au recrutement indispensable d'agents publics dans le secteur de l'éducation, la santé et celui de la sécurité (forces armées), mais aucune augmentation salariale n'est prévue en dehors des glissements techniques (catégoriels). Les projets d'investissement ont été examinés avec soin pour ne retenir que les plus prioritaires, et certains investissements en cours ont été étalés dans le temps. Au total, les investissements financés sur ressources intérieures ont été réduits de 20 pour cent par rapport à 2014. Les transferts et subventions sont aussi réduits de 20 pour cent. Enfin, les dépenses de biens et services ont été diminuées de moitié.

16. **Dans cette conjoncture particulièrement difficile, l'ajustement interne qui a été opéré par ces coupes vise à réduire le train de vie de l'Etat dans le respect de la contrainte budgétaire tout en privilégiant les dépenses sociales prioritaires.** Malgré cet ajustement de grande ampleur, il subsiste un écart de financement très important, estimé à 420 milliards de FCFA, soit 7,8 pour cent du PIB non-pétrolier. De façon à présenter un budget sans écart de financement et à minimiser les risques sur l'exécution budgétaire, le Gouvernement a donc pris les actions suivantes :

- Il a **renoncé à l'organisation du Sommet de l'Union Africaine qui devait se tenir à N'Djamena en juin 2015**. Cette décision courageuse a été prise en tenant compte de la situation économique et financière créée par l'effondrement des prix du pétrole. Le Gouvernement entend générer 180 milliards de FCFA d'économies sur les frais de réception et d'hébergement des participants et en étalant sur une période plus longue certains investissements liés à l'organisation du sommet.
- Il recourra à **toute autre possibilité de financement additionnel sur le marché régional**. Le programme d'émission de bons du Trésor, après le succès des premières émissions au dernier trimestre 2014, où 27,5 milliards de FCFA ont été levés en quatre émissions, est renforcé. La LFI prévoyait ainsi un montant net de l'ordre de 30 milliards de FCFA en 2015, mais ce montant pourra être augmenté pour atteindre au total un montant net de 60 milliards de FCFA, via un assortiment d'émissions de bons du Trésor à trois mois et à six mois. De plus, une émission obligataire est aussi envisagée, pour un montant de 80 milliards de FCFA. L'objectif est d'atteindre au total un montant net positif de financements intérieurs bancaires et non-bancaires.

- Conformément à la directive du 6 janvier 2015 du Premier Ministre, le Gouvernement négocie un **rééchelonnement du remboursement des deux avances sur ventes de pétrole dont le Tchad a bénéficié en 2013 et 2014**. En effet, le remboursement de ces avances étant effectué par un prélèvement sur les cargaisons de pétrole appartenant à l'Etat Tchadien, il a un impact très significatif sur les recettes pétrolières nettes de l'Etat dans le contexte de la chute des prix internationaux du pétrole. Le Gouvernement souligne qu'en se basant sur les prévisions des prix du pétrole de la mi-2014, telles que celles utilisées dans le rapport accompagnant la demande de Facilité Elargie de Crédit, ces remboursements ne posaient aucune difficulté. C'est donc un aléa externe et inattendu qui a provoqué cette situation. Un accord est proche d'être conclu, portant sur un total de 400 millions de dollars américains, et permettant une économie au titre du service de la dette (Glencore I) et l'encaissement de recettes pétrolières supplémentaires (dans le cadre du projet de Badoit) estimées respectivement à 150 millions de dollars E.U. et 250 millions de dollars E.U..
- Dans l'optique de minimiser les risques sur l'exécution budgétaire, **le Gouvernement a adopté une prévision de recettes hors pétrole réaliste et augmenté l'allocation budgétaire consacrée aux dépenses de sécurité**. Les recettes hors pétrole sont passées à 530 milliards FCFA contre 670 milliards FCFA dans la LFI étant donné l'impact du choc exogène. Les dépenses de sécurité ont été relevées de près de 50 milliards de FCFA, pour tenir compte des opérations militaires liées à la lutte contre Boko Haram.
- **Le Gouvernement a aussi fait officiellement appel aux partenaires internationaux au développement du Tchad**. Ces partenaires ont été associés aux discussions entre l'équipe du FMI et les autorités fin février-début mars 2015, et se sont engagés à des appuis budgétaires, pour un montant global de 85,6 milliards de FCFA. Le Gouvernement prend note que le décaissement effectif de ces financements est conditionné par le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et la poursuite des réformes qui ont été identifiées avec les partenaires au développement.
- **Le Gouvernement demande au FMI de participer à cet effort des partenaires internationaux et fait donc la requête d'une augmentation de l'accès au titre de la FEC** de 40 pour cent supplémentaires de la quote-part (équivalant à 26,64 millions de DTS, soit 22 milliards de FCFA). Compte tenu de l'urgence de la situation, le Gouvernement souhaite que la majeure partie de cette augmentation de l'accès soit décaissée en 2015.

17. **Un collectif budgétaire sera soumis à l'Assemblée nationale avant la tenue du Conseil d'Administration du FMI**, actant les dispositions ci-dessus et permettant de clore l'écart de financement. Le déficit primaire hors pétrole représentera 8,4 pour cent du PIB non pétrolier en 2015 (critère de réalisation du programme), un ajustement important dicté par le choc sur les revenus pétroliers. Ce collectif budgétaire va préserver les dépenses sociales, avec l'objectif de maintenir leur part dans les dépenses primaires sur financement intérieur à 26 pour cent.

18. **Le Gouvernement est conscient que l'effort budgétaire ne pourra pas être totalement relâché après 2015**. Cela dit, les recettes pétrolières devraient progresser grâce à la hausse

attendue de la production dès 2015, avec un quasi-doublement à horizon 2019. D'autre part, les recettes budgétaires issues du pétrole sont hautement sensibles à l'augmentation des prix du pétrole, avec des effets de seuil qui permettront d'augmenter sensiblement les recettes au titre de l'impôt sur les sociétés. Avec les hypothèses actuelles, le déficit public primaire hors pétrole devrait s'établir à environ 7-8 pour cent du PIB non pétrolier en 2016 et 2017, avant d'être relâché à 12-15 pour cent du PIB non pétrolier en 2018-2019. Toutefois, les autorités proposent que cette trajectoire du déficit public primaire hors pétrole, qui doit être cohérente avec l'objectif de stabilité macroéconomique et de viabilité de la dette publique, soit affinée en fonction d'informations plus précises concernant l'évolution des recettes pétrolières à l'occasion de la deuxième revue du programme.

19. Le Gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels. Il veillera à ce que tous les accords de financement extérieur soient conformes aux exigences types de concessionnalité et de viabilité de la dette relevant des programmes appuyés par le FMI (y compris par la soumission de toutes les propositions d'endettement à l'analyse et l'avis motivé de l'ETAVID---Equipe Technique d'Analyse de Viabilité de la Dette--- et de la CONAD--- Commission Nationale d'Analyse de la Dette) et informera les services du FMI et de la Banque mondiale sur ces questions.

REFORMES STRUCTURELLES

20. La réalisation des objectifs du programme est conditionnée par une gestion saine et transparente à laquelle l'ensemble des responsables au sein des Administrations au service de la population Tchadienne ont été appelés. Les réformes engagées depuis plusieurs années, notamment en lien avec le Programme de Référence en 2013 puis le programme FEC en 2014, seront poursuivies. Ainsi, le processus de réformes engagé par le Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) depuis 2005 suit son cours. Le Gouvernement souligne les progrès qui ont été faits depuis le début du programme FEC, notamment en termes de recouvrement des impôts non pétroliers, de la gestion de la dette, de l'exécution du budget et de la communication des informations budgétaires, du suivi de la passation des marchés publics et des rapports y afférents.

21. Malgré une conjoncture économique particulièrement défavorable en 2015, le Gouvernement est décidé à poursuivre les réformes de Gestion des Finances Publiques par la mise en œuvre de mesures nouvelles et l'approfondissement de mesures déjà entreprises. Il continuera à s'appuyer en plus des missions d'assistance technique périodiques du département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC Centre. D'autres partenaires appuient également de manière active le gouvernement dans ce domaine: i) la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités en matière des Finances Publiques (PARCAFIP) ; ii) la Banque Africaine de Développement pour l'appui à la réalisation des indicateurs cibles de l'IPPE, l'OCMP pour la publication des bulletins trimestriels des marchés publics, la Direction Générale des Impôts pour l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la Direction de la Dette pour l'acquisition des équipements informatiques et la formation; iii) l'Ambassade des Etats-Unis pour le site web du Ministère des Finances et iv) l'Union Européenne pour l'appui à l'INSEED (recensement des

entreprises visant à améliorer le fichier des contribuables entreprises et permettre d'élargir l'assiette fiscale), la DGTCP (pour les formations spécifiques métiers), la DGI (formation dans les nouveaux secteurs de téléphonie mobile, les banques et assurances et fiscalités pétrolières) et le centre informatique (pour la mise en réseau des onze -11- délégations régionales et leur interconnexion avec le Ministère des Finances et du Budget).

22. **Le Gouvernement souligne la transparence de ses engagements en termes de réformes structurelles et d'évaluation de leur mise en œuvre.** Ainsi, le Tableau de bord de suivi trimestriel des indicateurs de performance du Ministère des finances et du budget, qui décrit pour chaque direction du Ministère les projets de réformes et leur mise en œuvre est disponible au public sur le site internet du Ministère. Les principales réformes récemment mises en œuvre ou qui seront lancées en 2015, qui sont décrites ci-après, feront aussi l'objet d'une publication régulière. Il s'agit entre autres de : i) la rationalisation et la sécurisation du réseau du Ministère des Finances et du Budget, ii) la migration du système de gestion et d'analyse de la dette -SYGADE ; iii) la migration du système de gestion de la Douane; iv) opérationnalisation du système d'information et de gestion des marchés publics au niveau de secteurs prioritaires ; v) lancement de la préparation des budgets de programme dans les ministères sectoriels ; vi) transposition de la directive CEMAC relative au Code de transparence; vii) l'informatisation et la modernisation des outils de pilotage de la DGTCP à travers l'implémentation du CIE ; viii) installation des scanners mobiles et accélération du processus d'extension du Sydonia++ en province ; ix) promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ; x) réaliser l'étude d'impact des microcrédits dans les régions ; xi) identifier et élaborer des plans d'urgence d'appui aux EMF en difficulté ; xii) produire les comptes administratifs et de gestion ainsi que les lois de règlement dans les délais réglementaires ; xiii) la réalisation de l'exercice PEFA pour la seconde fois au Tchad.

23. **L'amélioration de la transparence des recettes pétrolières est cruciale pour les autorités.** Dans ses efforts en vue d'améliorer la transparence des opérations de l'Etat, le Gouvernement est conscient du fait que la transparence de recettes pétrolières est non seulement importante en termes de bonne gouvernance, mais aussi pour l'amélioration de la fiabilité des prévisions budgétaires à court terme ou à moyen terme. Le Gouvernement fait remarquer les progrès déjà effectués, qui ont permis au Tchad d'atteindre le statut de conformité aux exigences de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) en octobre 2014. Il est toutefois conscient que de nombreux changements sont récemment intervenus dans la structure du secteur pétrolier, avec des impacts directs ou indirects sur les recettes fiscales : le nombre d'opérateurs dans le secteur s'est multiplié, les régimes fiscaux sont divers (concession ou contrat de partage de production), la société pétrolière d'Etat SHT fait partie depuis juin 2014 du consortium pétrolier ESSO (à hauteur de 25 pour cent), ou encore les modalités de remboursement (en nature) des avances sur ventes de pétrole contractées par le Tchad et leur rééchelonnement qui est en train d'être conclu sont autant d'éléments qui rendent beaucoup plus complexe le suivi des flux de recettes pétrolières.

24. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a procédé à la création d'un Comité interministériel responsable du suivi en temps réel, de la consolidation et de la communication de

toutes les informations liées aux recettes budgétaires tirées du pétrole. Ce Comité interministériel est déjà en place mais sera officialisé par un arrêté d'ici au mois de juin. Ce comité interministériel est composé des représentants du Ministère du Pétrole, Ministère des finances, de la SHT, du Collège et de l'ITIE.

25. Un objectif essentiel de ce Comité sera d'assurer la fluidité de la transmission au sein de l'ensemble des Administrations concernées d'informations exhaustives sur les opérations pétrolières et sur les revenus qu'elles génèrent pour le Gouvernement. Il définira le contenu et les modalités de publication périodique et à jour de ces informations (repère structurel). Pour l'aider dans cette tâche essentielle, le Gouvernement demandera l'assistance technique du Fonds monétaire international.

26. **Le Gouvernement s'engage à continuer ses efforts en vue d'une réduction progressive du recours aux procédures de dépenses d'urgence (DAO).** Dans le contexte d'un fort ajustement budgétaire, le Gouvernement considère cet objectif comme un outil essentiel de suivi et de contrôle budgétaire. En dehors des dépenses de sécurité, dont il faut reconnaître le caractère largement imprévisible dans le contexte des opérations militaires croissantes du Tchad dans la région, des progrès significatifs ont déjà été enregistrés. Pour 2015, le Gouvernement s'engage à limiter le recours aux DAO (hors salaires, service de la dette et dépenses militaires) à au plus 9 pour cent des dépenses financées sur ressources intérieures (ce qui constitue un repère structurel du programme FEC pour 2015). Un progrès significatif doit être mis en exergue : grâce au renforcement de l'interface entre le CID et le système de paiement, la gestion des DAO est aujourd'hui automatisée. Toute utilisation de DAO est systématiquement tracée dans le système informatique, et une nouvelle requête de DAO ne peut être exécutée tant que la dépense engagée n'a pas été régularisée. Cela a accéléré les délais de régularisation des DAO et le Gouvernement entend encore raccourcir ces délais en 2015.

27. **Le Gouvernement continue à développer les instruments qui permettent d'améliorer l'évaluation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des flux financiers impliquant l'Etat :**

- La mise en exploitation du logiciel SIGASPE, pour assurer le paiement des fonctionnaires, permet désormais une maîtrise de la masse salariale et du nombre de fonctionnaires au Tchad.
- Le logiciel fiscal SIGTAS est opérationnel depuis le 15 janvier 2015. L'utilisation de ce logiciel doit permettre d'assainir le fichier fiscal en le mettant à jour. Il doit aussi permettre d'intégrer de nouveaux contribuables dans le secteur formel et donc d'étendre la base fiscale. Un recensement des entreprises par l'INSEED, est en cours et ses premiers résultats attendus avant la mi-2015 seront exploités par la DGI dans le cadre de l'identification des contribuables ;
- Il convient de noter que l'abaissement du taux d'imposition de l'IS de 40 à 35 pour cent vise principalement à attirer les investisseurs étrangers mais également à encourager les entreprises locales à émigrer vers le secteur formel.

- La mise en place de la Comptabilité intégrée de l'Etat reste un objectif majeur de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Le Gouvernement poursuivra les efforts pour l'acquisition d'un logiciel.
- Toujours dans un souci de transparence et d'efficacité, un audit des transferts et subventions est en cours. Il s'agit de recenser exhaustivement toutes les entités bénéficiaires et d'évaluer la justification et le rendement des transferts et subventions. Cela permettra d'éliminer un certain nombre de subventions non prioritaires ou injustifiées. Les premiers résultats de cet audit sont attendus pour le mois de juillet 2015
- Production de rapports annuels sur la gestion de la dette à l'aide d'une base de données actualisée et auditée, formation du personnel et entretien du système SYGADE.

28. Dans ce contexte, la transposition des directives de la CEMAC est un processus largement avancé et sera poursuivie :

- La directive relative à la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) est d'ores et déjà transposée.
- La directive relative au règlement général de la comptabilité publique a reçu l'avis de conformité de la CEMAC. Dès que sa traduction en Arabe sera finalisée, cette directive sera signée et promulguée par le chef de l'Etat.
- Trois autres directives ont été validées en interne et l'avis de conformité est déjà accordé par la CEMAC. Il s'agit des directives relatives au Plan comptable de l'Etat, au Tableau des Opérations Financières de l'Etat et à la Nomenclature budgétaire de l'Etat.
- Enfin, un projet de directive relative au Code de Transparence a été transmis au haut-comité présidé par le Premier Ministre. Sa validation permettra sa transmission à la CEMAC pour avis de conformité.

29. L'édition et la publication du Code Général des Impôts (CGI) seront effectives d'ici à fin 2015. Pour remédier à la situation actuelle, faite d'une accumulation de décrets qui modifient les règles fiscales à l'occasion de chaque Loi de Finances, un travail de codification et de rassemblement des textes a été effectué. Le nouveau CGI est prêt et actuellement dans le circuit d'approbation.

30. Concernant la Direction Générale des Douanes, deux des trois actions de réformes qui lui avaient été assignées ont été réalisées. Il s'agit de l'amélioration de la performance de la plateforme de NGUELI, qui se traduit par une amélioration de la collecte des recettes douanières tout en donnant une meilleure satisfaction aux opérateurs économiques, et de la mise en œuvre du programme de facilitation du corridor douanier de Douala-N'djamena (fin 2015). Par contre, l'utilisation des scanners pour les opérations de dédouanement a été retardée, les travaux de construction de la plateforme nécessaire pour les accueillir à NGUELI se révélant compliqués et coûteux. Toutefois, un dossier d'appel d'offre (DAO) est en consultation pour la construction de plateforme pour l'utilisation de ces scanners mobiles.

31. **La poursuite de l'amélioration de la passation des marchés publics reste une priorité majeure du Gouvernement.** En 2014, les efforts visant à privilégier la procédure de passation des marchés approuvés en procédure d'appel d'offres national et international ont été maintenus, se traduisant dans les chiffres par plus de 90 pour cent des marchés (348 sur un total de 385 marchés) attribués selon cette procédure. En termes de montants toutefois, les marchés codifiés en gré à gré représentaient encore un tiers du montant total des marchés, soit environ 168 milliards de FCFA sur un total de 501 milliards de FCFA. Le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre la réduction des marchés publics attribués de gré à gré, y compris lorsque les montants des marchés attribués sont importants. Dans cette perspective, le projet de code révisé qui a vu la participation des partenaires au développement au cours d'un atelier de validation organisé du 18 au 19 août 2014 a été soumis au gouvernement pour adoption.

32. **Des réformes sont aussi mises en œuvre dans les domaines de la micro-finance et de l'entrepreneuriat.** Des actions d'information et de sensibilisation à la micro-finance ont été organisées dans 23 régions et ont reçu un accueil favorable de la part de la population. Les autorités ont identifié 20 partenaires locaux (7 établissements de micro-finance et 13 associations et ONG à vocation développement) capables de servir de relais dans des zones habituellement non couvertes par les établissements de micro-finance. A ce jour, 23 conventions d'une valeur totale de 5,36 milliards de FCFA ont été signées, dont 1,5 milliard de FCFA décaissés en 2014 pour permettre aux partenaires conventionnés d'octroyer des crédits de proximité aux populations, notamment les femmes et les jeunes. Plus largement, la loi créant le Fonds National d'Appui à l'Entrepreneuriat et à la Micro-finance (FNAEM) a été adoptée par le Conseil de Cabinet et sa mise en œuvre va se poursuivre en 2015.

ATTEINTE DU POINT D'ACHEVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

33. L'état de mise en œuvre des déclencheurs pour le point d'achèvement a été suivi avec attention en lien avec la Banque mondiale. Le rapport spécifique conjoint entre la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International en donnera tous les détails, mais le Gouvernement souligne que l'ensemble des déclencheurs ont été atteints, à l'exception de quatre (i) les lois de règlement de 2000 et 2001 pour ce qui concerne la gouvernance ; ii) le taux de redoublement qui s'est fixé à 24 pour cent en 2013 contre l'objectif de 22 pour cent.; iii) l'augmentation du traitement des ulcères génitaux; et iv) l'augmentation du pourcentage de familles agricoles équipés de charrues. Le Gouvernement a déjà introduit une demande de dérogations au Conseil d'Administration des Institutions de Bretton Woods)

34. Le déclencheur relatif à la performance macroéconomique sera respecté avec la conclusion par le Conseil d'administration du FMI de la présente revue du programme appuyé par la FEC.

35. L'allègement de la dette consécutif à l'atteinte du point d'achèvement dégagera des marges de manœuvre pour augmenter les dépenses des secteurs prioritaires pour réduire la pauvreté. De plus, le Gouvernement attend une augmentation de l'engagement financier de la part des partenaires internationaux du développement, permise par l'atteinte du point d'achèvement.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

36. Pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs du programme, le Gouvernement continuera de s'appuyer sur le comité de négociation qui existe au sein du Ministère des Finances et du Budget. Ce comité est en communication permanente avec les services du FMI. La présence d'un Représentant Résident du FMI au Tchad depuis la mi-janvier 2015 contribue à faciliter cette communication.

37. Le programme continuera de faire l'objet de revues semestrielles par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1 et 2 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. La deuxième revue du programme sera basée sur les critères de réalisation à fin juin 2015 et devrait être achevée au plus tard en novembre 2015. La troisième revue sera basée sur les critères de réalisation à fin décembre 2015.

38. Pendant la durée du programme, le Gouvernement s'engage à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni introduire des pratiques de changes multiples, conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures, financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

Table 1. Tchad : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels du programme FEC pour 2015

(Milliards de FCFA ; cumul à partir du début de l'année, sauf indication contraire)¹

| | 31 mars 2015 Objectifs indicatifs | 30 juin 2015 Critères de réalisation | 30 septembre 2015 Objectifs indicatifs | 31 décembre 2015 Critères de réalisation |
|--|--------------------------------------|---|---|---|
| Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher | (113) | (248) | (316) | (451) |
| Financement intérieur net de l'État, plafond | 30 | 108 | 120 | 119 |
| Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, plafond ² | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières, plafond ³ | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat et les entreprises publiques non-financières, à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur d'une maturité d'un an au plus, plafond ^{2,3} | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Plancher aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté | 61 | 135 | 210 | 300 |
| Pour mémoire : | | | | |
| Recettes pétrolières | 34 | 127 | 259 | 432 |
| Recettes pétrolières, revenus pétroliers exceptionnels et recettes des privatisations ou du renouvellement des licences de télécommunication | 51 | 157 | 309 | 492 |

Sources: Autorités tchadiennes ; et prévisions des services du FMI.

1. Les indicateurs quantitatifs sont définis, de manière détaillée, dans le Protocole d'accord technique.

2. Depuis fin-juin 2014.

3. A être respecté de manière continue.

Table 2. Tchad : Action préalable et Repères structurels pour 2015

| Mesures | date d'exigibilité | Macro-criticalité |
|---|-----------------------------------|-------------------|
| <u>Action préalable</u> | | |
| Soumettre un budget révisé pour 2015 à l'Assemblée Nationale, en ligne avec ce qui a été agréé avec les équipes du FMI | Avant le Conseil d'Administration | Haute |
| <u>Repères structurels</u> | | |
| Emission d'un décret de la mise en place d'une structure interministérielle chargée de la consolidation et du reporting de toutes les informations relatives aux recettes fiscales pétrolières | fin juin 2015 | Haute |
| Incorporation d'informations sur les recettes pétrolières budgétaire (provenant du monitoring de la structure interministérielle) dans les rapports d'exécution budgétaire trimestriels publiés par le ministère des Finances | fin sept. 2015 | Haute |
| Mettre à jour et élargir la base de données des contribuables | fin déc. 2015 | Haute |
| Limitation des procédures de dépenses d'urgence à au plus 9% du total des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses de sécurité) en 2015. | fin déc. 2015 | Haute |
| Source : autorités Tchadiennes et services du FMI | | |

Attachment II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF), pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2017, préparé par les Autorités du Tchad. Il décrit plus précisément :

- (a) les modalités de transmission des données ;
- (b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- (c) les objectifs quantitatifs ;
- (d) les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- (e) les repères structurels,
- (f) les autres engagements pris au titre du MPEF.

A. COMMUNICATION DES DONNEES AU FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des objectifs quantitatifs seront régulièrement communiquées au FMI selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Les révisions seront aussi rapidement transmises (au plus tard dans un délai d'une semaine). De plus, les Autorités consulteront les services du FMI si elles obtiennent une information ou donnée nouvelle qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL

3. Sauf indication contraire, on entend par **Gouvernement** l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001; paragraphes 2.48-50).

4. Une **entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue par le Gouvernement, qui est une entreprise ou qui vend des biens et services au public à une grande échelle. Dans le cas du Tchad et dans le cadre du programme, cette définition comprend les entreprises suivantes: Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Electricité (SNE), Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Cotontchad Société Nouvelle (SN), TOUMAÏ Air Tchad, Nouvelle Société Tchadienne des Textiles (NSTT), Cimenterie de Baore (SONACIM).

5. On entend par **recettes pétrolières** l'ensemble des redevances, redevances statistiques, des impôts sur le revenu, des dividendes, des primes, revenus provenant des droits d'exploration, bonus de signature, taxes superficielles et tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse. Sont exclues des recettes pétrolières les **ressources pétrolières exceptionnelles** dont la définition est donnée ci-dessous.

6. Les recettes exceptionnelles incluent les **ressources pétrolières exceptionnelles**, définies comme des ressources qui proviendraient de la résolution de litiges entre des entreprises du secteur pétrolier opérant au Tchad et le Gouvernement, en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions concernant les normes environnementales, ou avec toute autre obligation légale ; et les autres ressources exceptionnelles dont les transferts des Nations-Unis en lien avec la participation du Tchad dans la lutte contre le terrorisme (Mali et pays limitrophes du Lac Tchad).

7. Le **total des recettes du Gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et elles sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi ou renouvellement de licences et les produits de placement sur les avoirs du Gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes du Gouvernement aux fins du programme. Il convient de présenter séparément les revenus pétroliers tels que définis dans le paragraphe 5 plus haut dans la ventilation du total des recettes du Gouvernement.

8. On entend par **total des dépenses du Gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement qui sont définies dans le MSFP 1986, toutes les autres dépenses sont définies comme dans le MSFP 2001 (paragraphe 6.1 à 6.88). Le total des dépenses du Gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

9. Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires) y compris les employés civils des forces armées et de sécurité; la rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'Etat et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

10. Aux fins du présent mémorandum, le terme de **dette** est défini de la manière suivante:

- Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au point 9 de la directive sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure pour les programmes du Fonds, attachée à la décision no 6230-(79/140) du Conseil d'administration, telle qu'amendée, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été

reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

- La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

11. Aux fins du présent mémorandum, le terme **d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 10 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

- Les **arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure*.
 - Un **arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais

qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les **arriérés de paiement intérieurs** sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours. Le stock des arriérés de dépenses à fin-décembre 2014 s'élevait à 51,78 milliards de FCFA, tandis que le stock de la dette flottante s'élevait à 181 milliards de FCFA à la même date.

- Les **arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat;
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

12. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent.¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 pour cent.

13. Le programme budgétaire repose sur le **solde primaire hors pétrole**. Le solde primaire hors pétrole est défini comme le total des recettes du Gouvernement, moins les recettes pétrolières et recettes pétrolières exceptionnelles, moins le total des dépenses du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure et dépenses d'investissement financées par l'extérieur.

14. Les **dépenses sociales de réduction de pauvreté** comprennent les dépenses publiques relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'agriculture et l'environnement, l'élevage et l'hydraulique et la micro finance. Ces dépenses seront suivies via le « Tableau Quatre Phases ».

15. Le **financement intérieur de l'État** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, d'emprunts auprès de la BEAC

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

(y compris concours du FMI), de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net. Le financement bancaire net se définit comme la variation, d'une année à l'autre, de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement du FMI³. Le financement non bancaire net de l'Etat comprend les emprunts obligataires et les emprunts dans la CEMAC (y compris ceux auprès de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC), nets des amortissements.

16. La **dette extérieure**, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA.

17. Dépenses exceptionnelles de sécurité sont des dépenses engagées par l'Etat pour faire face aux problèmes de sécurité.

C. OBJECTIFS QUANTITATIFS

18. Les **objectifs** quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont

spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les **clauses d'ajustement** des OQs sont précisées dans la Section D. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

- Un **plancher pour le solde primaire hors pétrole**: le solde primaire hors pétrole est défini dans le paragraphe 13 ci-dessus.
- Un **plafond pour le financement intérieur net du Gouvernement** : le financement intérieur de l'Etat est défini dans le paragraphe 15 ci-dessus. Le plafond du financement intérieur net ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration des dettes intérieures et de titrisation des arriérés. Pour tout nouvel emprunt au delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'Etat s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BEAC ou par tout autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de la CEMAC enregistré auprès de la COSUMAF, en concertation avec les services du FMI.
- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation des arriérés intérieurs par le Gouvernement** à fin juin 2014: les arriérés intérieurs sont définis comme dans le paragraphe

³ Pour mémoire, les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'Etat est défini par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

10 et incluent tous les arriérés sur les dépenses ainsi que les arriérés de paiement sur la dette intérieure. Cela sera mesuré en termes de variations du stock.

- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières, sans prendre en compte d'éventuels remboursements d'anciens arriérés**. Ce plafond sera évalué de manière continue.
- Un **plancher de dépenses sociales de réduction de pauvreté**. Les dépenses sociales de réduction de pauvreté sont définies au paragraphe 14.
- Un **plafond égal à zéro pour la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (excluant le financement normal du commerce extérieur) contractée ou garantie par le Gouvernement, avec une échéance de plus d'un an**: La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément de don de moins de 35 pour cent (comme décrit dans le paragraphe 12). Sont exclus de ce plafond : (i) les crédits à l'importation normaux à court terme, car il s'agit d'opérations qui s'amortissent automatiquement puisque le produit de la vente des importations est utilisé pour rembourser la dette ; une dette contractée avant l'accord FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par cet accord, dans la mesure où ce rééchelonnement est effectué à des conditions plus favorables que pour la dette existante et à concurrence du montant de la dette effectivement rééchelonnée. Ce plafond sera évalué de manière continue.

D. CLAUSES D'AJUSTEMENT DES OBJECTIFS QUANTITATIFS

19. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, divers objectifs quantitatifs pour 2015 seront ajustés comme suit :

- Si des coupes supplémentaires dans les dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires peuvent être ajustées dans la mesure où elles seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon à ce que leur proportion augmente par rapport à l'année précédente.
- Si les dons budgétaires externes reçus sont temporairement retardés, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse à hauteur 100 pour cent de ce déficit de financement. Un don est considéré temporairement retardé si le décaissement de celui-ci a lieu plus tard dans l'année budgétaire ou jusqu'à deux mois après l'exercice budgétaire au cours duquel il est programmé.
- Si le total des recettes pétrolières, dons, ressources exceptionnelles (définies au paragraphe 6) et des recettes de privatisation est supérieur/inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :

- le **plancher pour le solde budgétaire primaire hors pétrole** pourra être ajusté à la baisse/hausse pour un montant équivalent à 75 pour cent de ces recettes pétrolières, dons plus recettes exceptionnelles et de privatisation supplémentaires.

- le **plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement** pourra être ajusté à la baisse/hausse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes pétrolières, dons plus recettes exceptionnelles et de privatisation supplémentaires.

- Les dépenses publiques courantes spécifiques pour la prise en charge des réfugiés et « retournés » de la République centrafricaine (ou d'autres pays limitrophes) et financées par des dons des partenaires Techniques et Financiers extérieurs seront exclues du calcul du solde budgétaire primaire hors pétrole pour le respect des cibles du programme

E. ACTION PREALABLE ET REPERES STRUCTURELS

20. La soumission à l'Assemblée nationale d'une loi de finances rectificative (LFR) pour 2015 constituera une action préalable à la conclusion de la première revue du programme. Ce budget doit protéger la part des dépenses sociales prioritaires dans les dépenses primaires intérieurs et conduire à un déficit de financement résiduel bouclé par les flux financiers en provenance des partenaires internationaux, y compris le Fonds Monétaire International. La cohérence du niveau des engagements de dépenses (« Tableau Quatre Phases ») lors du premier trimestre 2015 avec les objectifs de dépenses annuels dans le cadre du budget initial 2015 (LFI) sera un indicateur de performance budgétaire critique pour l'envoi du rapport des services au Conseil d'Administration.

21. Les repères structurels sont donnés dans le Tableau 2 du MPEF. Ils appellent les précisions suivantes :

- La limite du recours aux DAO à un maximum de 9 pour cent du total des dépenses financées sur financement intérieur en 2015 s'applique à tous les types de dépenses sur financement intérieur, à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses de sécurité. Cette limite s'applique aux DAOs à la fin de l'année budgétaire, y compris la période complémentaire. Ce ratio est estimé à 15,4 pour cent en 2012, 11,8 pour cent en 2013, et 10,3 pour cent en 2014.

| Données | Fournisseur | Périodicité et date butoir |
|--|---|---|
| <p>Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie</p> <p><i>Situation du recouvrement,</i></p> <p><i>Situation des recettes des régies financières</i></p> | Ministère des finances (DG Trésor) | <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> |
| <p>Données d'exécution du budget (y compris les dépenses sociales de réduction de pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge</p> <p><i>Tableau de quatre phases, Tableau de solde y compris les indemnités</i></p> <p><i>Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse</i></p> <p><i>Tableau comparatif de l'exécution du budget, Tableaux de la Balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), Balance consolidée du Trésor</i></p> | <p>Ministère des finances</p> <p>Direction Générale du Budget</p> <p>DGB</p> <p>DGTCP</p> <p>DGTCP</p> | <p>Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> |
| Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classification que le budget | Ministère des finances (Direction Générale du budget) | Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois |
| Détails par projet financé par l'intérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère | Ministère des finances (Direction Générale du budget) | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |
| Détails par projet financé par l'extérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère | Ministère des finances et du Budget (DGB) Ministère du Plan et coopération internationale (DGCI) | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |
| Informations sur la passation de marchés dans le mois qui précède et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année | Ministère des Finances et du Budget (Contrôle Financier)/ SGG (OCMP/ D. des Marchés) | Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois |
| Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du gouvernement ¹ | Ministère des finances (Direction de la dette, DCP) | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |

¹ Y compris les échéances.



TCHAD

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR INOBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

24 avril 2015

Rédigé par

Le Département Afrique

Ce supplément fournit des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI le 13 avril 2015 (SM/15/36). Ces informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

1. Un projet de loi de finances révisée pour 2015 a été soumis à l'Assemblée nationale le 13 avril 2015. Ce projet cadre avec les engagements que les autorités ont pris dans le MPEF et qui figurent dans le rapport des services du FMI, avec un déficit primaire non pétrolier de 451 milliards de francs CFA (8,4 pour cent du PIB non pétrolier). En conséquence, l'action préalable qui avait été définie comme condition d'achèvement de la première revue a été satisfaite.
2. Les services du FMI peuvent confirmer que les autorités accomplissent des progrès en ce qui concerne le rééchelonnement des paiements d'amortissement liés aux avances sur ventes de pétrole, conformément aux hypothèses relatives au financement qui sont établies dans le programme. Le règlement des expéditions récentes reflète l'entente mutuelle qui a été conclue entre Glencore et l'État tchadien avant la date d'exigibilité du paiement, à savoir que les paiements d'amortissement ne doivent pas être effectués intégralement dans l'attente de l'achèvement des négociations. En conséquence, les services du FMI ne sont pas d'avis que des arriérés sont apparus aux fins du programme.
3. Les conflits régionaux et les perturbations observées au port camerounais de Douala continuent d'influer sur l'évolution des prix. À la fin de février 2015, l'inflation sur 12 mois atteignait 6,2 pour cent, soit son niveau le plus élevé depuis octobre 2012. Le taux annuel moyen d'inflation est monté à 2,1 pour cent (contre 1,7 pour cent à la fin de 2014). Les prix

du poisson ont augmenté de plus de 40 pour cent sur un an en raison du conflit en cours avec Boko Haram dans la région du lac Tchad, tandis que les prix de la viande ont baissé de 13 pour cent sur un an, car les difficultés rencontrées pour exporter vers le Nigéria ont créé un excédent de bétail.



Communiqué de presse n° 15/181
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
27 avril 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Tchad — Le Conseil d’administration du FMI achève la première revue de l’accord FEC, et approuve une augmentation de l’accès et un décaissement de 27,7 millions de dollars

Le Conseil d’administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd’hui la première revue des résultats économiques obtenus par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. Il a aussi approuvé la demande des autorités d’une augmentation de 26,64 millions de DTS (40 % de la quote-part du pays) de l’accès aux ressources de l’institution.

L’achèvement de la revue permet de décaisser immédiatement 19,97 millions de DTS (environ 27,7 millions de dollars), y compris 6,66 millions de DTS (environ 9,2 millions de dollars) au titre de l’augmentation. Cela porte le total des décaissements au titre de l’accord à 33,28 millions de DTS jusqu’à présent (environ 46,2 millions de dollars).

Le Conseil d’administration a accordé des dérogations pour l’inobservation des critères de réalisation relatifs au financement intérieur net de l’État et aux dépenses sociales consacrées à la lutte contre la pauvreté.

En outre, le Conseil d’administration a convenu que le Tchad a pris les mesures nécessaires pour atteindre le point d’achèvement de l’initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette décision concernant le point d’achèvement de l’initiative PPTE est subordonnée à une décision du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale établissant que le Tchad a atteint le point de décision au titre de l’initiative PPTE renforcée, après quoi un communiqué de presse commun sera publié.

¹ Les accords au titre de la FEC sont des accords de prêt qui apportent un accompagnement soutenu sous la forme d’un programme à moyen ou à long terme dans les cas de problèmes prolongés de balance des paiements.

L'accord FEC triennal en faveur du Tchad, d'un montant équivalent à 79,92 millions de DTS (environ 110,9 millions de dollars), a été approuvé par le Conseil d'administration le 1^{er} août 2014 (voir [communiqué de presse n°14/381](#)).

Après les débats du Conseil d'administration sur le Tchad, M. Mitsuhiro Furusawa, Président par intérim et Directeur général adjoint, a prononcé la déclaration suivante :

« En dépit de la chute des prix du pétrole, de la détérioration de la sécurité régionale et des arrivées de réfugiés qui s'ensuivent, les résultats obtenus dans le cadre du programme économique appuyé par le FMI ont été dans l'ensemble satisfaisants en 2014. En particulier, l'objectif fixé pour le déficit primaire hors pétrole, qui est le principal point d'ancrage budgétaire du programme, a été atteint, et les progrès accomplis dans le domaine structurel ont été conformes aux objectifs du programme, avec encore comme priorité le renforcement de la gestion des finances publiques.

« Les perspectives macroéconomiques pour 2015 et à moyen terme sont fortement influencées par la baisse sensible des recettes pétrolières qui est attendue. Les autorités ont réagi de manière résolue, notamment en procédant à un ajustement considérable des finances publiques dans le cadre de la loi de finances révisée pour 2015 qui doit être approuvée par le Parlement, tout en préservant les dépenses de lutte contre la pauvreté. La loi de finances révisée devrait être financée par des ressources intérieures, le rééchelonnement des avances sur les ventes de pétrole, ainsi que l'aide budgétaire des partenaires internationaux et une augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord en cours au titre de la facilité élargie de crédit du FMI.

« Le Tchad a accompli des progrès louables sur le plan de la transparence des flux de recettes pétrolières et respecte pleinement les normes de l'initiative pour la transparence des industries extractives. Cependant, il convient de redoubler d'effort pour soutenir le rythme des changements structurels dans le secteur pétrolier. Le programme de réformes structurelles continue de mettre l'accent sur le renforcement de la gestion des finances publiques et l'élimination des obstacles au développement du secteur privé et à un meilleur partage des bienfaits de la croissance.

« Le fardeau de la dette extérieure diminuera sensiblement après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, ce qui permettra de dégager des ressources pour l'investissement et la réduction de la pauvreté. Cependant, le risque de surendettement du Tchad reste élevé et il demeure essentiel de mener une politique prudente sur le plan des finances publiques et de l'emprunt.»

Déclaration de M. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Tchad 27 avril 2015

Au nom des autorités tchadiennes, je tiens à remercier la Direction et les services du FMI du soutien qu'ils apportent sans relâche au Tchad. Les autorités tchadiennes sont très reconnaissantes des conseils de politique économique, de l'appui technique et de l'aide financière que le FMI accorde au Tchad. Elles apprécient aussi les entretiens constructifs qui ont eu lieu avec les membres des services du FMI lors de la dernière mission organisée à N'Djamena pour la première revue du programme appuyé par la FEC. Les autorités tchadiennes sont d'avis que le rapport des services du FMI rend dûment compte des entretiens et de leurs politiques pour 2015 et les années suivantes.

La poursuite de politiques bien conçues au cours de ces dernières années, conjuguée aux progrès accomplis dans le domaine des réformes structurelles, a permis au Tchad de rétablir la stabilité macroéconomique. Le programme actuellement appuyé par la FEC, qui fait suite au programme de référence réussi de 2013–2014, offre notamment un cadre approprié pour la réalisation de réformes compatibles avec les objectifs du Plan national de développement (PND) mis en place par le Tchad.

Les autorités tchadiennes considèrent le point d'achèvement de l'Initiative PPTE comme un jalon sur la trajectoire que suit le pays pour assurer sa transformation économique et son développement, mais non comme une fin en soi. Elles réaffirment qu'elles sont résolument déterminées à atteindre les objectifs du programme au-delà du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, et qu'elles attendent avec intérêt de poursuivre les discussions avec le FMI — dans le contexte de futures revues — et avec d'autres partenaires de développement, sur leur plan de développement à long terme tel qu'il ressort de «Vision 2030 : le Tchad que nous voulons». Le but de Vision 2030 est de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030 au moyen de trois plans de développement quinquennaux successifs. Il sera essentiel, pour y parvenir, que le Tchad continue de bénéficier durablement de l'appui de ses partenaires de développement.

DEMANDES AU TITRE DE L'ACCORD FEC ET POINT D'ACHÈVEMENT AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

Le programme économique actuel du Tchad se déroule dans un contexte difficile dû aux chocs majeurs survenus depuis son approbation en août 2014. Le premier choc tient à l'effondrement des prix du pétrole depuis le second semestre de 2014. Il s'agit là d'une évolution défavorable très importante pour un pays où le pétrole contribue pour plus de 60 % aux recettes, pour 90 % aux exportations et pour 30 % au PIB. Les recettes budgétaires ont, de ce fait, fortement diminué à la fin de 2014. Le deuxième choc tient à la situation sécuritaire et est essentiellement dû à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram dans la région du lac Tchad. À la suite de l'intensification des risques de déstabilisation dans la région, notamment au Tchad, le pays procède à des interventions militaires contre le groupe depuis janvier 2015 pour arrêter sa progression et protéger la vie et l'existence pacifique de plus de 30 millions de personnes. La participation du Tchad au maintien de la sécurité dans la

région et sur le continent est appuyée par l'Union africaine. Au-delà de la lutte contre le groupe terroriste, le Tchad consacre d'importantes ressources au maintien d'une certaine stabilité le long de ses frontières, dans une région en proie à divers conflits.

Le pays est aussi directement touché par les effets du changement climatique, puisqu'il souffre de la hausse des températures, de l'avancée du désert et de la baisse persistante des eaux du lac Tchad. Les autorités tchadiennes ont investi énormément de ressources pour assurer la sécurité alimentaire. Les mesures qu'elles ont prises ont contribué à prévenir des crises alimentaires au cours de ces dernières années.

Ces différents chocs ont eu de profondes répercussions économiques, financières, humaines et humanitaires. Le Tchad est, en particulier, confronté à une crise humanitaire en raison de l'arrivée de nombreux réfugiés de pays voisins fuyant des conflits, et le commerce transfrontalier a durement souffert.

Ces chocs défavorables inattendus ont compliqué la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. Les autorités tchadiennes ont pris plusieurs mesures d'ajustement budgétaire pour maintenir le programme sur la bonne voie. Elles ont notamment révisé le cadre macroéconomique pour 2015 en fonction des nouvelles conditions économiques avec l'assistance des services du FMI. Plus récemment, les autorités ont adopté et soumis au Parlement un collectif budgétaire pour 2015, établi sur la base d'hypothèses plus prudentes pour les cours du pétrole que celles du budget initial. Le collectif budgétaire est compatible avec le cadre macroéconomique révisé. Le Tchad n'a en outre pas accumulé d'arriérés envers ses créanciers, y compris au titre de la dette extérieure contractée aux conditions du marché.

Malgré ces conditions difficiles, les résultats obtenus dans le cadre de la FEC ont été satisfaisants grâce à la ferme détermination des autorités. Tous les critères de réalisation fixés pour la fin décembre 2014, à l'exception de deux d'entre eux, ont été respectés. Les réformes structurelles progressent par ailleurs de manière satisfaisante, conformément aux objectifs du programme. Compte tenu des mesures prises pour maintenir le programme sur la bonne voie et l'adapter aux nouvelles conditions économiques, les autorités tchadiennes sollicitent : i) des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation, et ii) la modification de critères de réalisation figurant dans le programme. Elles sollicitent également un accroissement des ressources disponibles au titre de l'accord soutenu par la FEC pour aider le Tchad à faire face à la forte baisse des cours du pétrole et aux répercussions de l'afflux de réfugiés. Je serais reconnaissant au Conseil d'administration de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande.

La conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC marquera deux années de résultats satisfaisants en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques. Les autorités tchadiennes considèrent par conséquent que le Tchad a réalisé le déclencheur du point d'achèvement de l'Initiative PPTE concernant la stabilité macroéconomique. Depuis 2013, le Tchad applique en outre de manière satisfaisante la stratégie de réduction de la pauvreté (autre déclencheur du point d'achèvement de l'Initiative PPTE) présentée dans le Plan

national de développement, ainsi que l'ont indiqué les services du FMI et de la Banque mondiale dans leur note consultative conjointe. En ce qui concerne les 13 autres déclencheurs du point d'achèvement, neuf d'entre eux ont été réalisés et des progrès ont été faits dans les domaines couverts par les déclencheurs qui n'ont pu être réalisés. Certains de ces derniers ne sont en fait plus valables (objectif de santé), sont obsolètes (objectif agricole) ou ont simplement pris du retard (loi de règlement budgétaire, éducation). Quoiqu'il en soit, les autorités ont accompli d'importants progrès à tous ces égards. Les autorités tchadiennes ainsi que les services du FMI et de la Banque mondiale sont donc d'avis que l'esprit des déclencheurs a été pour l'essentiel respecté et elles sollicitent des dérogations pour le non-respect des quatre déclencheurs du point d'achèvement.

Dans ces conditions, je saurais gré au Conseil d'administration de bien vouloir considérer favorablement la position selon laquelle le Tchad a rempli toutes les conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement et déclarer que le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Le Tchad affiche de solides résultats économiques depuis l'année dernière. Selon les estimations, la croissance s'est accélérée en 2014 et a atteint 7 %, contre 5,7 % en 2013, bien que ce taux soit inférieur à celui de 9,6 % indiqué par les projections du programme. La croissance a été essentiellement tirée par le secteur non pétrolier, qui enregistre une expansion de 7,1 % grâce à l'augmentation de la production agricole. Bien que la production ait commencé sur de nouveaux gisements de pétrole, la production totale de pétrole a diminué à cause d'un différend sur les pratiques environnementales entre les autorités et une société pétrolière, différend aujourd'hui réglé. L'inflation est restée maîtrisée, à 1,7 % en 2014, niveau bien inférieur à la norme de 3 % de la CEMAC, malgré la perturbation des importations en provenance du Nigéria. Les crédits bancaires ont augmenté à la suite de la reprise des investissements publics liés à la préparation du sommet de l'Union africaine qui devait se tenir au Tchad au milieu de 2015. Le déficit des transactions courantes est demeuré stable en 2014 par rapport à 2013, à environ 8,7 % du PIB. Les réserves internationales ont diminué d'à peu près 100 millions de dollars pour s'établir à 1,08 milliard de dollars (soit un peu plus de deux mois d'importations de biens et services) en raison essentiellement des ponctions effectuées sur les dépôts à la banque centrale pour combler le déficit de financement.

Les autorités ont continué de maîtriser les finances publiques. La forte chute des cours du pétrole au deuxième semestre de 2014 a eu un impact négatif sur les recettes pétrolières. En revanche, les recettes budgétaires hors pétrole ont été plus élevées que prévu grâce au renforcement des efforts de recouvrement déployés par les administrations fiscale et douanière. Les dépenses ont été rationalisées, conformément aux objectifs fixés dans le budget révisé de 2014. Il importe de noter qu'un recensement des fonctionnaires a aussi été effectué, qui a contribué à éliminer les «employés fantômes» des états de paie et permis d'économiser environ 17 milliards de francs CFA. Grâce à ces efforts, le déficit primaire hors

pétrole a diminué d'environ deux points de pourcentage pour s'établir à 16,3 % du PIB hors pétrole, ce qui représente un ajustement cumulé de 3,8 % du PIB hors pétrole au cours de ces deux dernières années. Ce déficit a été essentiellement financé par la mobilisation de recettes exceptionnelles, en particulier, à la suite du règlement du différend dans le secteur pétrolier et par des ponctions sur les dépôts à la banque centrale.

La mise en œuvre du programme de réformes budgétaires dans le cadre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion des finances publiques (PAMFIP) progresse avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds (notamment la France et l'Union européenne). En particulier, les procédures de recouvrement des impôts autres que ceux qui frappent le pétrole ont été renforcées, l'informatisation du circuit des dépenses et de la gestion des états de paie a atteint un stade avancé, et la passation des marchés publics s'effectue de plus en plus par voie d'appel à la concurrence. En ce qui concerne la transparence de la gestion des recettes pétrolières, le Tchad a obtenu le statut de pays «conforme» de l'ITIE » en octobre 2014. La transposition des directives de la CEMAC en matière budgétaire progresse aussi de manière satisfaisante.

RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEC

Comme cela a été indiqué précédemment, quatre des six critères de réalisation quantitatifs ont été observés. Deux critères de réalisation, qui concernent le financement intérieur net et les dépenses de lutte contre la pauvreté, ne l'ont pas été. Le plafond fixé pour le financement intérieur net a été dépassé de 276 milliards de francs CFA en raison de la forte chute des recettes pétrolières (313 milliards de francs CFA par comparaison à l'objectif du programme). En ce qui concerne les dépenses de lutte contre la pauvreté, les autorités tchadiennes estiment que l'exécution des dépenses prioritaires (309,3 milliards de francs CFA) correspond à l'objectif fixé dans le budget révisé de 2014 (309,6 milliards de francs CFA). Il importe ici de souligner que le critère de réalisation quantitatif du programme (394 milliards de francs CFA) avait été fixé par inadvertance sur la base du budget initial de 2014 et non sur celle du budget révisé de 2014.

Les autorités tchadiennes ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de réformes budgétaires, en suivant les objectifs du programme. Elles ont, en particulier, i) sensiblement réduit le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO); ii) renforcé le cadre réglementaire de la gestion de la dette en réorganisant la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD) et son unité technique (ETAVID); et iii) accru la transparence de la gestion des finances publiques, notamment grâce à la préparation et à la publication de rapports d'exécution budgétaire trimestriels pour 2014, qui ont été affichés sur le site web du ministère des Finances et du Budget.

PROGRAMME POUR 2015 ET AU-DELÀ

Les autorités tchadiennes restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, et notamment à maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité des finances publiques,

conformément au cadre stratégique à moyen terme défini dans le Plan national de développement (PND) pour 2013–2015. Ce dernier vise à consolider les fondations d'une croissance plus solide, durable et plus solidaire. Les autorités souscrivent à la conclusion de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), selon laquelle le pays est vulnérable à d'éventuels chocs extérieurs. Elles sont donc déterminées à mener des politiques macroéconomiques prudentes ayant pour objet de renforcer la stabilité macroéconomique, de promouvoir la viabilité des finances publiques et de poursuivre la diversification de l'économie. La réalisation du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE aura un effet déterminant à cet égard en libérant des ressources qui pourront être consacrées aux dépenses prioritaires.

Les autorités tchadiennes ont pris plusieurs **mesures d'ajustement budgétaire** importantes en 2015 pour compenser la forte baisse des recettes pétrolières consécutive à la chute prononcée des prix du pétrole et pour combler le déficit de financement extérieur. Elles ont, en particulier, décidé de ne pas accueillir le Sommet de l'Union africaine qui était prévu pour juin 2015, ce qui permet une économie d'environ 180 milliards de francs CFA pour cette année-là. Elles ont aussi révisé le budget pour 2015 de manière à prendre en compte d'importantes mesures d'ajustement, parmi lesquelles la réduction des dépenses primaires (investissements financés par des ressources intérieures, transferts et subventions, dépenses au titre de biens et services) représentant 4,5 % du PIB hors pétrole. L'ajustement consiste aussi en des mesures visant à accroître les recettes non pétrolières, notamment par le biais de l'élargissement de la base d'imposition et le déploiement d'efforts pour moderniser les douanes, à hauteur d'environ 0,5 % du PIB non pétrolier. Les dépenses militaires et la masse salariale ont toutefois augmenté parallèlement aux besoins de recrutement de personnel de sécurité pour appuyer les opérations sécuritaires du Tchad, y compris dans la région. Le budget révisé, qui cadre toujours avec les objectifs du programme, a été soumis à l'approbation du Parlement.

Le **déficit budgétaire sera financé** par i) l'émission de titres sur les marchés intérieurs et régionaux; ii) le rééchelonnement du remboursement des deux avances sur les ventes de pétrole reçues par le Tchad en 2013 et 2014; iii) une augmentation de l'aide promise par les partenaires de développement internationaux du Tchad; iv) l'augmentation demandée du concours financier du FMI au titre de la FEC pour faire face aux effets défavorables du choc pétrolier et de l'afflux de réfugiés; et v) l'allègement de la dette dans le cadre des initiatives PPTTE et IADM une fois atteint le point d'achèvement.

En ce qui concerne le remboursement à Glencore des deux avances sur les ventes de pétrole (point ii) ci-dessus), il est généralement effectué en nature sous forme d'une déduction opérée sur les cargaisons de pétrole. Les négociations avec la compagnie sur le rééchelonnement de ces remboursements devraient être officiellement achevées au cours des prochaines semaines. En attendant, un accord entre le Tchad et Glencore prévoit qu'aucun paiement d'amortissement n'est à effectuer. En conséquence, Glencore a déjà rendu au Tchad la totalité du produit de la vente de certaines cargaisons de pétrole en avril

2015. L'amortissement à rééchelonner s'élèverait au total à 430 millions de dollars (130 millions de dollars pour la première avance et 300 millions de dollars pour la seconde).

Le cadre macroéconomique pour 2015 a été révisé de manière à prendre en compte l'évolution récente des cours mondiaux du pétrole et les politiques publiques pour la période à venir. Les perspectives économiques à moyen terme du Tchad sont favorables. La croissance pétrolière s'accélérera à moyen terme grâce surtout à l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole — la production de pétrole devrait presque doubler d'ici 2019 —, mais c'est l'accroissement de la production agricole et de la production manufacturière non pétrolière qui, selon les projections, devrait faire augmenter le PIB hors pétrole. Les autorités, soucieuses d'atteindre les objectifs de stabilité macroéconomique et de viabilité de la dette publique, préciseront la trajectoire du déficit primaire hors pétrole sur la base d'informations plus détaillées concernant l'évolution des recettes pétrolières, lors de la deuxième revue du programme.

L'allègement de la dette qui suivra la réalisation du point d'achèvement créera l'espace nécessaire pour accroître les dépenses des secteurs prioritaires afin de réduire la pauvreté. Les autorités tchadiennes s'attendent en outre à ce que, une fois que le Tchad aura atteint le point d'achèvement, ses partenaires de développement internationaux accroissent leurs engagements financiers.

Les autorités tchadiennes poursuivront l'exécution de leur **programme de réformes structurelles**, notamment dans le but de renforcer la gestion des finances publiques, en s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour. Elles continueront d'avoir moins recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement et elles renforceront la transparence dans le secteur du pétrole en mettant en place une structure interministérielle chargée du suivi, de la comptabilité ainsi que de la prévision des activités et des ressources de ce secteur. La mobilisation de recettes non pétrolières continuera d'être renforcée. Les autorités tchadiennes continueront d'améliorer le climat des affaires, notamment en promulguant un nouveau code des marchés publics conforme aux normes internationales et en restructurant les institutions chargées de l'appliquer. Les réformes en cours dans les domaines de la microfinance et de l'entrepreneuriat seront poursuivies dans le but d'apporter un soutien aux populations locales qui ne sont généralement pas desservies par les institutions de microfinance, en particulier les femmes et les jeunes.

Les autorités tchadiennes attachent une grande importance à l'**assistance technique** des partenaires de développement. Elles sont reconnaissantes au FMI et aux autres partenaires de l'appui fourni pour mettre en œuvre les réformes structurelles, et elles sollicitent une assistance technique supplémentaire du FMI, notamment pour l'établissement de prévisions en matière de recettes pétrolières.

DÉCLENCHEURS DU POINT D'ACHÈVEMENT

Le Tchad a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée en mai 2001, date à laquelle 15 déclencheurs du point d'achèvement flottant ont été établis, notamment la préparation d'un Document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an ainsi que le maintien de la stabilité macroéconomique mesuré par l'exécution satisfaisante pendant au moins six mois d'un programme appuyé par le FMI. Ces deux déclencheurs ont été réalisés.

Les autres déclencheurs du point d'achèvement qui se rapportent aux secteurs prioritaires (santé, éducation, infrastructures de base et développement rural) ont, pour la plupart, été réalisés. Comme cela a été indiqué précédemment, les quatre déclencheurs restants ne sont pas considérés comme ayant été respectés parce qu'ils ont été mis en œuvre tardivement ou parce que leur objectif est devenu manifestement obsolète ou n'est plus valable étant donné la nette amélioration des indicateurs et la modernisation des stratégies publiques. Étant donné les progrès satisfaisants accomplis dans les domaines connexes (santé, agriculture, éducation et lois de règlement budgétaire), dont atteste clairement le document sur le point d'achèvement établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI, et étant donné les mesures correctrices qui ont été prises, les autorités tchadiennes souhaiteraient obtenir des dérogations pour le non-respect des quatre déclencheurs.

Des créanciers détenant plus de 87 % du total de la dette admissible au bénéfice de l'Initiative PPTE ont donné des assurances satisfaisantes de leur participation à l'allègement de la dette du Tchad dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les autorités tchadiennes s'emploient à obtenir la participation de tous les créanciers restants et sollicitent un allègement de la dette à des conditions similaires à celles qu'elles ont obtenues des créanciers du Club de Paris.

CONCLUSION

Malgré les graves chocs auxquels se trouve confronté le pays, les autorités tchadiennes ont fait preuve de leur ferme détermination de poursuivre des politiques prudentes en adoptant des mesures décisives pour maintenir la stabilité macroéconomique et atteindre les objectifs du programme fixés pour décembre 2014. Étant donné les résultats satisfaisants obtenus à cet égard, elles sollicitent une augmentation des ressources disponibles et l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC. En outre, au vu des progrès réalisés en ce qui concerne les déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE renforcée, et notamment l'obtention de résultats satisfaisants en matière de stabilité macroéconomique dans le cadre d'un programme soutenu par le FMI et la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, les autorités tchadiennes demandent également aux Administrateurs d'approuver la position selon laquelle le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Je serais reconnaissant aux Administrateurs d'envisager de donner une suite favorable aux demandes présentées par les autorités tchadiennes.